

CONCOURS DE RECRUTEMENT PROFESSEURS D'ÉCOLE (enseignement public session 2006)

RAPPORT du JURY

Bilan de la session de 2006

La session de 2006 du concours de recrutement des professeurs d'école était marquée par une redéfinition significative des épreuves. On trouvera dans le BO n° 21 du 26 mai 2005 le détail de ces nouvelles épreuves. Le tableau ci-dessous précise quelle est la situation pour les différents concours de l'enseignement public :

Concours	Inscrits	Présents	Absents	% présents	Nb postes
Externe public	3213	1682	1531	52,34%	236
3 ^{ème} concours	209	70	139	33,4%	10
Externe langue régionale	62	41	21	66,12%	20
Second concours interne spécial langue régionale	47	12	35	25,53%	4

Même si l'on peut s'étonner du pourcentage très élevé des absents (il ne cesse, au demeurant, de croître), le rapport entre le nombre de candidats présents et le nombre de postes du concours externe public traduit clairement la sélectivité du concours. On la mesurera, dès lors que l'on constatera, par exemple, qu'au terme des épreuves d'admissibilité, le candidat classé 300^{ème}, donc bien au delà des 236 postes à attribuer, présente, sur les 3 épreuves d'écrit (8 des 14 coefficients de l'ensemble), une moyenne de 13,40. Le candidat, arrivé 1^{er} au terme de ces mêmes épreuves avait, lui, la moyenne de 18,81. Enfin le total de 100 (soit 12,5 de moyenne) correspond à celui du 460^{ème} classé. Ces quelques chiffres démontrent que, pour avoir une chance d'être reçu, il faut être bon partout et la possibilité de compenser une insuffisance dans l'une des trois épreuves reste assez théorique. Ainsi la polyvalence attendue d'un professeur d'école s'en trouve garantie.

Au terme des épreuves d'admission, le bilan que l'on peut tirer est encore plus parlant. Le candidat classé 1^{er} obtient une moyenne de 18,35, le 50^{ème} a quasiment 16 de moyenne (15,96), le 200^{ème} plus de 14 (14,05) ; enfin le 236^{ème} (seuil de l'admission) atteint une moyenne de 13,678.

S'il est d'usage, aujourd'hui comme hier, de se plaindre du niveau qui n'est plus ce qu'il était, de telles considérations ne sont pas de mise ici. Ceux qui sont reçus au concours méritent pleinement les félicitations du jury et, parmi ceux qui, malheureusement, n'ont pu passer la barre, il en est de nombreux qui disposaient des qualités intellectuelles requises. Les correcteurs de l'écrit, comme les examinateurs de l'oral, ont largement souligné, au moment des épreuves, la qualité d'ensemble des copies et des prestations. Ce qui veut dire aussi que l'on ne peut être reçu par hasard : seule une préparation attentive et approfondie donne de réelles chances de réussite. Le rapport du jury est là, tout à la fois, pour dégager ce qui a été observé et pour indiquer aux futurs candidats dans quel sens il importe de travailler.

Joël LESUEUR, Président des jurys des concours de recrutement de professeurs d'école de l'académie de Rennes

Épreuves d'admissibilité

Épreuve de français

Ce rapport du jury est le premier en date, depuis que l'épreuve a été modifiée (BO n° 21 du 26 mai 2005). Si ces modifications permettent de préserver l'esprit de l'exercice jusque là pratiqué, des aménagements significatifs ont été apportés et l'on imagine que ceux qui préparent le concours 2007 attendent avec quelque impatience les premières indications qui vont être ainsi données. Avec un premier constat : la moyenne, en français, a très sensiblement progressé par rapport à la session précédente, puisqu'elle se situe à 11,04. C'est le signe que les candidats sont bien préparés. Il est probable aussi que les modifications apportées à chacune des trois parties de l'exercice ont rendu l'ensemble plus accessible : les copies qui ne traitent le sujet que partiellement sont, en tout cas, bien moins nombreuses qu'auparavant, signalent les correcteurs.

On ne peut que se réjouir du bon niveau d'ensemble des candidats : cela garantit un recrutement de grande qualité.

1- Quelques indications sur le concours et sa correction

Le concours, dans l'académie de Rennes, est très sélectif : chacun le sait.

Le nombre de candidats étant, par ailleurs, très important, même si la double correction donne des garanties, on peut comprendre que certains s'interrogent sur les écarts éventuels de notation entre les binômes de correction. Surtout pour une épreuve telle que celle de français où l'on a le sentiment qu'une part de subjectivité intervient.

À cet égard, cette année, comme les années précédentes, les contraintes strictes que s'est imposées le jury (qui exerce pleinement sa souveraineté) et l'existence d'un barème précis ont évité tout dérapage : toutes les moyennes des binômes étaient, au terme de la correction,

comprises entre 10,5 et 11,5, soit un écart de 0,5 pt en plus ou en moins par rapport à la moyenne de référence. De même la ventilation des notes sur l'ensemble de l'échelle de notation fait l'objet d'une grande attention de la part de tous. On sait, à ce égard, que la note de 20 n'est pas interdite : chacun s'en réjouira, même si cela s'écarte des pratiques les plus habituelles de notre discipline. Le rédacteur de ce rapport apporte donc l'assurance aux candidats qui se sont présentés en 2006 que l'égalité de traitement à laquelle ils ont droit leur a été assurée et il en ira évidemment de même pour ceux qui se présenteront à la prochaine session.

2- Le sujet

Plus encore que ce n'était le cas auparavant, une forte cohérence existe entre les différentes composantes du sujet. Il est bon que les futurs candidats en prennent bien conscience : on doit, autant que faire se peut, tirer parti, pour la question complémentaire, des éléments fournis par le dossier servant de support à la synthèse. Ceux qui ont su le faire en ont vu leurs travaux valorisés et les réponses qui savent prendre appui sur les informations contenues dans le dossier gagnent en pertinence et en force de persuasion auprès du correcteur.

À l'inverse, ceux qui, dans leur copie, ne respectent pas l'ordre des questions et commencent par la grammaire ou la question complémentaire montrent par là qu'ils n'ont pas perçu la logique de l'épreuve : la lecture attentive des documents constituant le dossier est le point d'appui nécessaire pour traiter la suite du sujet. Ceux qui n'abordent pas les questions dans l'ordre attendu sont, en outre, souvent confrontés à un problème de mauvaise gestion du temps et remettent une synthèse inachevée ou visiblement bâclée.

Synthèse

Le dossier pose la question des difficultés de l'orthographe française et des incidences de ces difficultés sur son apprentissage. Les trois documents étaient tout à fait convergents : il n'est donc pas possible, contrairement à ce que permet souvent l'exercice, de jouer sur une opposition entre plusieurs points de vue. Cela a facilité la tâche de la plupart des candidats, dans la mesure où les textes s'éclairaient l'un l'autre, mais a rendu, sans doute, l'exercice moins discriminant. Ceux qui ont cherché une impossible confrontation et ont voulu mettre en opposition des textes qui ne s'y prêtaient pas se sont, eux, largement fourvoyés : c'est la composition du dossier qui induit une démarche et il ne faut pas plaquer sur un dossier qui ne l'autorise pas une démarche dont on considère a priori qu'elle devrait être celle de l'exercice. La problématique est désormais énoncée dans le libellé du sujet : c'est une difficulté en moins, par rapport à la situation antérieure.

On attendait des candidats :

- Une expression claire et personnelle, le montage de citations tirées des documents étant, en particulier, lourdement pénalisé : l'exercice appelle un effort de reformulation et c'est sur la qualité de cette reformulation que se fait la discrimination entre les copies.
- Une prise en compte effective des exigences de l'exercice : cohérence du propos, présence d'une introduction conforme aux attentes (identification des documents, en particulier), organisation du développement, articulation entre les documents constituant le dossier.
- Un respect strict du contenu des documents : le contresens reste le défaut le plus grave et tout apport personnel est sanctionné.

On voit donc que l'évaluation peut s'organiser autour de trois grands critères qui renvoient, pour les deux derniers, à la rhétorique de l'exercice, d'une part, et à la compréhension, d'autre part.

S'agissant du contenu, on attendait que soient restitués les éléments suivants :

- 1- Difficulté de l'orthographe française liée à l'histoire de la langue.
 - 2- Sa complexité morphographique et phonographique.
 - 3- Une orthographe faite pour le lecteur et non pour le scripteur.
 - 4- Les problèmes que posent les méthodes fondées sur la dictée et le recours au Bled.
 - 5- Le lien à établir entre lecture et écriture.
 - 6- L'observation et la résolution de problème face à l'application mécanique des règles.
- Ont été, par ailleurs, valorisés les candidats qui ont repéré l'importance de la polygraphie et de la réflexion sur les tolérances, point mis en évidence par le texte 2 et souvent insuffisamment souligné dans les copies.

Il va de soi, enfin, que l'exigence de concision est absolument impérative. Si l'indication des trois pages est accompagnée d'un environ, ce terme ne doit pas être interprété comme laissant toute latitude. La longueur excessive est rédhitoire : elle invalide totalement l'exercice.

Grammaire

C'est cette partie de l'épreuve qui a le plus évolué, dès lors qu'a été abandonnée la copie d'élève qui, jusque là, servait de support à la réflexion grammaticale.

La question, qui portait sur les liens entre les phonèmes et leurs transcriptions graphiques était assez classique et ne présentait pas de difficultés majeures. Du coup cette partie de l'épreuve s'est révélée peu discriminante.

Les cas les plus délicats étaient ceux constitués par les termes acquisition (question 1) et dissous (question 2). Dans le cas, au demeurant fort complexe, de dissous, il convenait de remarquer que le s final se trouve déjà au singulier et ne peut donc être considéré comme marque de pluriel ; pour autant ceux qui ont considéré que ce s final était une marque de pluriel n'ont pas été pénalisés.

Le principe retenu a consisté, très simplement, à vérifier que les occurrences attendues ont bien été relevées et expliquées et à pénaliser le fait qu'aient été relevés des éléments non pertinents.

Question complémentaire

Question 1 : Le candidat devait faire mention d'une connaissance phonologique et graphique. La mention d'un seul de ces deux éléments ne valait donc pas 0,5 point.

Question 2 :

Cette question appelait, d'une part, une analyse objective des méthodes utilisées dans les manuels proposés et, d'autre part, une prise de position plus personnelle. Chacun de ces deux temps de la réponse a été pris en compte pour moitié des 4 points affectés à cette question. Concernant la partie plus personnelle, on n'attendait pas une réponse unique, mais une réflexion cohérente, éclairée par la connaissance des programmes. Cette réflexion dont les correcteurs avaient à apprécier la qualité pouvait, par exemple, aborder les points suivants :

- À quel moment de l'année correspondaient les activités envisagées ?
- Une entrée par les mots isolés ou par le texte ?
- L'intérêt qu'il y avait à lier lecture et écriture.

Question 3 :

Le choix a été fait d'attribuer 1 point pour l'analyse correcte du document : la question du s marque du pluriel liée à celle des déterminants. (Le problème du ç, s'il n'était pas à refuser, ne constituait pas, néanmoins, ici le point essentiel.)

2 points ont été accordés à la qualité de l'exploitation proposée.

La référence éventuelle au cycle 2 a fait l'objet d'une pénalisation. À l'inverse a été valorisé le renvoi précis et pertinent aux documents de la synthèse (textes 3A et B, en particulier), ainsi que le recours à des substitutions (déterminants).

3- Ce que disent les correcteurs

Beaucoup rappellent, tout d'abord, l'importance de la graphie et de la lisibilité de l'écriture. Certes on peut considérer que les contraintes d'une épreuve en temps limité expliquent des défaillances. Il n'en demeure pas moins que l'on attend de futurs professeurs d'école une exemplarité en la matière. Mieux vaut donc s'en tenir à des réponses concises et aller à l'essentiel, plutôt que de vouloir rédiger des réponses longues, au risque de remettre un travail insuffisamment soigné.

Des remarques du même ordre peuvent être faites sur l'orthographe et au delà des 3 points maximum prévus pour la qualité orthographique, il est clair que les carences en ce domaine indisposent gravement le correcteur. On se réjouira donc du constat qui a été fait : le plus souvent l'orthographe des copies est jugée satisfaisante. Signe, sans doute, que l'on a su garder du temps pour une relecture attentive : c'est indispensable et, à une époque où il est de bon ton de considérer que, décidément, l'orthographe n'est plus ce qu'elle était jadis, les performances des candidats à un concours qui vise à recruter des professeurs d'école donnent les garanties que l'on est en droit d'exiger. Une erreur étonnante, tout de même, que l'on retrouve dans un certain nombre de copies : le mot orthographe est souvent considéré comme étant de genre masculin.

Quant à la qualité de la rédaction, elle constitue un critère essentiel d'évaluation. Tout doit être correctement rédigé et il n'est, par exemple, pas acceptable d'utiliser des abréviations. S'agissant des parties à caractère plus technique que la synthèse, si la précision du vocabulaire (des termes tels que phonème ou graphème ont, par exemple toute leur place, dès lors qu'ils ne sont pas utilisés de manière erronée) est appréciée, l'emploi indiscret d'un jargon devenant rapidement hermétique indispose les correcteurs. Une langue accessible à un lecteur ordinaire est, au contraire, appréciée.

L'épreuve se décompose, on le sait, en trois parties distinctes et les questions des deux dernières parties sont, à chaque fois, extrêmement précises. Un effort de rigueur est requis : c'est aussi une qualité importante (exigée, au demeurant, régulièrement de nos élèves) que de savoir respecter une consigne. Plusieurs candidats ont ainsi lu trop rapidement la question 2 de la partie consacrée à la grammaire et ont relevé les lettres s dans l'ensemble de la comptine de Patasson, alors que la question ne portait que sur la seule dernière phrase : on imagine le temps ainsi gaspillé. Une fois de plus on ne peut qu'inviter à une lecture attentive

des consignes, d'autant que l'on a signalé plus haut que la présence dans une réponse d'éléments non demandés était pénalisée.

Globalement on constate que les questions d'ordre méthodologique, en particulier pour ce qui a trait à la synthèse, sont correctement maîtrisées. Les changements apportés à l'épreuve ont simplement rendu la tâche plus accessible. Ce qui fait la différence (c'est malheureusement nécessaire dans le cadre d'un concours qui vise à sélectionner les meilleurs candidats), c'est la capacité à dépasser les approches simplement descriptives pour aller jusqu'à de véritables analyses, voire, lorsque cela est demandé, à des prises de position personnelles fondées sur une argumentation précise. Les correcteurs insistent, par ailleurs, sur la différence qui existe entre ceux qui font le lien entre les trois parties de l'épreuve et ceux qui les traitent de manière distincte, sans établir ce lien qui, dans la nouvelle définition de l'épreuve, est devenu déterminant.

4- Pour les futurs candidats

Un rapport du jury est souvent un exercice qui vise à stigmatiser des insuffisances, quand il n'est pas un relevé exhaustif, en forme de sottisier, des perles trouvées dans les copies. Chacun constatera que celui-ci ne cède pas à cette facilité. Certes il est des copies très faibles, les écarts entre ceux qui sont le mieux préparés et ceux qui passent le concours à tout hasard (mais en l'espèce, le hasard n'est jamais heureux) sont très importants. Mais, pour l'essentiel, le rapport entre le nombre des postes et celui des candidats fait que le nombre de copies que l'on peut juger satisfaisantes excède très largement celui des admissibles. Certains auront à juste titre du mal à comprendre pour quelles raisons ils ont été écartés : c'est simplement la dure loi du concours qui fait que l'on est obligé de ne retenir que les meilleurs. Au moins le jury a-t-il l'assurance que ceux qu'il recrute présente des qualités intellectuelles et scientifiques suffisantes pour assurer dans de bonnes conditions les difficiles missions d'enseignement des fondamentaux qui leur seront confiées.

Chacun doit être convaincu qu'une préparation rigoureuse donne les meilleures chances de réussite. Seul un entraînement régulier permet une gestion efficace du temps imparti. Il faut aussi avoir à l'esprit que la différence se fait sur la part d'investissement plus personnel que certaines copies font apparaître. Dans sa nouvelle définition l'épreuve est plus nettement balisée qu'elle ne l'était précédemment. Et, finalement, les points qui permettent de se démarquer renvoient peut-être à ceux dont on a indiqué qu'ils ont fait l'objet d'une valorisation lors de la correction. Beaucoup de candidats se sont acquittés honnêtement de la tâche attendue : cela suscite le respect. Quelques-uns montrent davantage de maturité dans leur réflexion et témoignent d'une vraie compréhension des enjeux principaux de l'école et de l'enseignement : ceux-là se détachent des autres et ont les meilleures chances d'accéder à l'admissibilité, puis à l'admission.

Joël LESUEUR

Épreuve de mathématiques

1- Les exigences du concours :

Comme les années précédentes, les résultats d'ensemble et le ratio (rapport entre le nombre de candidats composant effectivement et le nombre de postes) du concours ne permettent pas de réussir si on ne réussit pas l'épreuve de mathématique. Il est donc toujours nécessaire de se présenter à ce concours en s'appuyant sur une préparation solide. Cette année d'autant plus, compte tenu de l'évolution de la maquette de l'épreuve, il est remarqué qu'un candidat qui aurait fait l'impasse sur la connaissance des éléments de mathématiques mis en œuvre n'avait aucune chance de réussir. Il en est de même pour celui qui n'aurait pas développé des connaissances effectives (opérationnelles) dans le cadre de l'analyse didactique et des programmes de l'enseignement élémentaire.

La moyenne de l'épreuve de mathématiques a augmenté ($m_{2006} = 10,31$) (Rappel 2005 : 8,83). Cette moyenne est sensiblement différente entre les candidats ayant choisi l'option "sciences" ($m = 11,7$) et les autres ($m = 9,1$). Il faut donc aux candidats ne choisissant pas l'option "sciences" redoubler d'efforts pour atteindre un niveau acceptable même si certains d'entre eux ont pu réaliser des copies d'excellente facture. Par rapport à l'année 2005, le phénomène constitué par la proportion élevée des notes éliminatoires (environ 16 %) ne s'est pas reproduit : le niveau 2006 est légèrement supérieur à 5% (en 2004 : 4%, en 2003 environ 10%). Une analyse plus précise confirme comme les années précédentes que l'élimination provient de résultats très insuffisants sur les parties notionnelles qui sont souvent très peu abordées. Parmi ces copies, la majorité présente aussi des insuffisances importantes dans la partie didactique.

Les moyennes par exercices ont été les suivantes (moyennes estimées sur les 1000 premières copies) :

Exercice 1 : 4,5 sur 8

Exercice 2 : 3,8 sur 8

Exercice 3 : 2,1 sur 4

Ces moyennes ne reflètent pas bien sûr la très grande disparité des productions. Pour terminer ce tour d'horizon, il est aussi à remarquer que 1,8% environ des candidats ont obtenu une note au dessus de 18.

2- Analyse du sujet :

Comme les années précédentes et malgré le changement de structure, l'épreuve faisait appel à des connaissances variées d'une part et nécessitait des capacités d'analyse et de réflexion normalement développées lors de la préparation d'un tel concours.

L'exercice 1 comporte, dans sa partie purement mathématique, une application directe du théorème de Pythagore suivie de raisonnements arithmético-algébriques en relation avec la recherche de triangles rectangles à côtés entiers. Cette partie a été convenablement traitée dans un bon nombre de copies malgré des imprécisions dans l'argumentation et l'organisation d'une solution au cas par cas (question 3^o-b). La partie d'ordre didactique portait sur l'analyse d'une problématique classique (trouver deux nombres connaissant leur somme et leur différence) et a été traitée dans la plupart des copies. Ici encore la précision dans les réponses et les commentaires a fait la différence.

L'exercice 2 mettait en scène une situation géométrico-algébrique : construction géométrique puis calculs divers autour du triangle équilatéral et du théorème de Thalès. Des démonstrations étaient demandées pour le 2)a et le 2)b (Montrer que..., en déduire que...). De nombreux candidats se sont contentés de faire des constats. La dernière question 3)c n'a pas été abordée dans de nombreuses copies (environ 90% des candidats) ! Ce qui en fait un support vraiment discriminant. La partie relative à l'analyse didactique avec l'analyse des travaux d'élèves a été plutôt réussie. Il faut cependant remarquer qu'un nombre non négligeable de candidats ne savent pas discriminer correctement les losanges des carrés. Ils ont d'autant plus de difficulté à réaliser une analyse cohérente des travaux effectués.

L'exercice 3 reposait sur une situation bien connue de comparaison des échelles Celsius et Fahrenheit. Il s'agissait de trouver et mettre en œuvre une relation affine.

On pourra voir dans le corrigé (proposé par la commission d'élaboration des sujets) joint en annexe les détails des réponses attendues.

3- Pour conclure, ce qui est toujours attendu des candidats, c'est

- de posséder une culture de base en mathématique sans forcément être spécialiste,
- de mener une réflexion construite sans étaler des savoirs hors de propos sur le plan de la didactique,
- d'exprimer un solide bon sens permettant de bien analyser les situations d'étude et
- de manifester les qualités d'expression et de communication nécessaires à tout futur enseignant.

EXERCICE 1

1) Théorème de Pythagore : $AC^2 + AB^2 = BC^2$ donc $AB^2 = 12,5^2 - 3,5^2 = 144$
donc $AB = 12$ cm

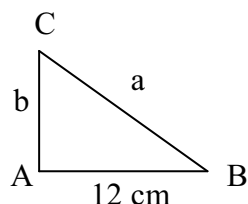
2)

$$\begin{cases} a + b = 36 & (1) \\ a - b = 4 & (1) \end{cases}$$

* résolution par combinaison linéaire (addition des 2 équations) :
 $2a = 40$ $a = 20$ puis $b = 16$.

$$\begin{aligned} * a^2 - b^2 &= (a + b)(a - b) \\ &= 36 \times 4 \\ &= 144 \\ \text{donc } \sqrt{a^2 - b^2} &= \sqrt{36 \times 4} \\ &= 6 \times 2 \\ &= 12 \end{aligned}$$

* $a^2 = b^2 + 144$



nous sommes dans les conditions précédentes.

En tenant compte des résultats obtenus on en déduit l'existence d'un triangle ABC rectangle en A tel que $AB = 12$ cm, $BC = 20$ cm et $AC = 16$ cm.

3)

a) 144 décomposé en facteurs premiers $144 = 2^4 \times 3^2$

8 décompositions possibles

Décompositions	Couples solutions possibles de l'équation $a^2 - b^2 = 144$
$144 = 1 \times 144$	$2a = 145$ impossible car la somme des 2 facteurs (égale à $2a$) doit être paire (condition a entier)
$= 2 \times 72$	$2a = 74$
$= 3 \times 48$	$2a = 51$ impossible (condition a entier)
$= 4 \times 36$	$2a = 40$
$= 6 \times 24$	$2a = 30$
$= 8 \times 18$	$2a = 26$
$= 9 \times 16$	$2a = 25$ impossible (condition a entier)
$= 12 \times 12$	$a = 12$ mais $b = 0$ impossible (condition b non nul)

b) $a^2 - b^2 = (a + b)(a - b)$

résolution des systèmes d'équations :

$$a + b = 72 \text{ et } a - b = 2 \text{ donne } a = 37 \text{ et } b = 35$$

$$a + b = 36 \text{ et } a - b = 4 \text{ donne } a = 20 \text{ et } b = 16$$

$$a + b = 24 \text{ et } a - b = 6 \text{ donne } a = 15 \text{ et } b = 9$$

$$a + b = 18 \text{ et } a - b = 8 \text{ donne } a = 13 \text{ et } b = 5$$

Question complémentaire

A) Première situation

1) Ce problème appartient à la catégorie des problèmes pour chercher ou problèmes de recherche. Le modèle expert de résolution de la situation est un système de deux équations à deux inconnues qui ne relève pas de l'école primaire. La résolution fera donc appel à des démarches personnelles : il va falloir gérer des essais et organiser la recherche pour aboutir.

2) Parmi les compétences que les élèves travaillent dans ce problème, on peut citer :

- chercher et produire une solution originale dans un problème de recherche, mettre en œuvre un raisonnement.
- résoudre un problème en utilisant des connaissances sur les nombres naturels et les opérations.

3) deux difficultés

Les difficultés	Les aides possibles
La compréhension des termes « somme » et « différence »	L'enseignant fait faire un rappel en classe de la signification de ces termes, en les exemplifiant. Recours éventuel à un axe gradué pour faire apparaître la différence des nombres.
Les élèves ont trouvé une solution en n'ayant géré qu'une seule contrainte (soit la somme, soit la différence) ; problème de la compréhension de « et »	L'enseignant demande aux élèves de valider ou d'invalider leur réponse et de justifier. Explication de la signification du « et »
Manque d'organisation dans la recherche	L'enseignant peut proposer un tableau dans lequel apparaîtraient les nombres essayés, leur somme et leur différence.

B) Deuxième situation

1) La différence des deux nombres est plus grande, ce qui ne permet pas de se repérer avec la demi-somme qui fournit un ordre de grandeur (en considérant dans un premier temps l'égalité des deux termes).

Remarque : le problème peut être considéré comme différent du fait de la consigne supplémentaire « expliquer par écrit comment vous faites pour trouver les deux nombres »

2) La phase individuelle permet à chaque élève de bien s'imprégner de la situation et de commencer une recherche. De plus, elle permet au maître de récupérer l'écrit produit afin de l'évaluer et de prendre des décisions futures (ex : nouvelle composition du groupe, soutien du maître nécessaire...)

La phase en groupe de deux permet aux élèves de valider les calculs effectués et de comparer les résultats ; d'échanger sur les procédures mises en œuvre...

Elle permet ainsi de s'enrichir mutuellement dans le cadre d'une recherche à deux.

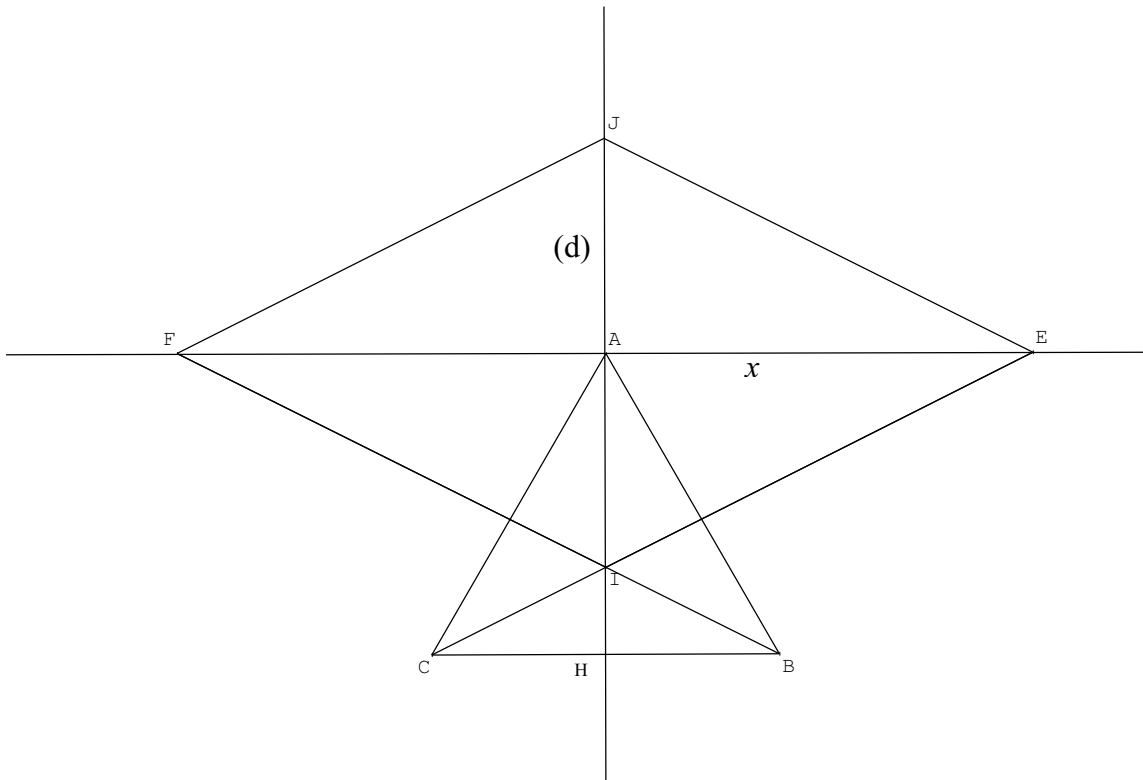
3) Le passage par l'écrit permet d'organiser, en les fixant, les différentes phases de la recherche. ou du raisonnement suivi.

Il permet aux élèves d'apprendre à communiquer leur démarche (écrit de communication). Elle permet au maître, de prendre connaissance des démarches et de comprendre les éventuelles erreurs.

Cette étude préalable est nécessaire, avant la mise en commun, pour un choix pertinent des écrits à utiliser lors de la synthèse collective : éventuellement, erreurs à exploiter et différentes démarches à mettre en évidence.

EXERCICE 2

1) Une construction avec des tracés corrects.



2)

a. d est la médiatrice de [BC] donc d est perpendiculaire à (BC) ; d passe par A car ABC est équilatéral. (EF) est parallèle à (BC) donc d est perpendiculaire à (EF).

(EF) perpendiculaire à d

$$EA = AF$$

} E et F sont donc symétriques par rapport à d.

b. (EC) et (BF), symétriques par rapport à d, se coupent sur l'axe de symétrie donc $I \in d$
On en déduit que $EI = IF$ puis que le parallélogramme EIFJ est un losange.

3) a. $AH = 5\sqrt{3}$

formule donnant la hauteur d'un triangle équilatéral ($h = \frac{a\sqrt{3}}{2}$ avec $a = 10$)

ou utilisation du théorème de Pythagore dans l'un des triangles rectangles AHB ou AHC ($AH^2 + 5^2 = 10^2$ $AH^2 = 25 - 3$).

b. En utilisant le théorème de Thalès dans les triangles AFI et HBI ou dans les triangles AEI

et HCI on obtient $\frac{IA}{IH} = \frac{FA}{BH}$ soit $\frac{IA}{IH} = \frac{x}{5}$.

c. on a alors $IA = (AH - IA) \frac{x}{5}$

$$IA = IA \frac{x}{5} + AH \frac{x}{5}$$

$$IA \frac{x - 5}{5} = 5\sqrt{3} \frac{x}{5} \text{ d'où la réponse cherchée } IA = \frac{5x\sqrt{3}}{5 - x}$$

Question complémentaire

- a. Ces deux exercices évaluent la reconnaissance du losange (il y a 2 losanges possibles) et du carré (1 seule possibilité), à partir de leurs caractéristiques géométriques, dans une figure complexe composée de quadrilatères voisins par leur forme.
- b. Pour identifier les figures, les élèves doivent s'appuyer d'une part sur la comparaison de longueurs des côtés, d'autre part sur l'identification des angles droits.
Pour comparer les longueurs, ils peuvent soit :
- P1 utiliser le tracé du cercle pour mettre en évidence des égalités de longueur (procédure déductive)
 - P2 utiliser des instruments : règle graduée, ou compas pour vérifier les égalités de longueur
 - P3 se baser sur leur perception (considérations uniquement visuelles)
- Remarques : ils doivent utiliser une équerre ou un gabarit pour vérifier l'existence d'un angle droit.

le parallélisme des côtés sera difficilement vérifié.

c. Élève A

Il interprète « repasse en couleur les côtés » par « colorier l'intérieur du quadrilatère ».

Il confond donc côtés et surfaces. Il choisit, dans les deux cas, deux objets à colorier alors que l'on lui demande d'en colorier un seul.

Dans les deux exercices, il colorie deux quadrilatères qui sont proches de la perception qu'il a d'un losange (il colorie un losange mais aussi un parallélogramme non losange) ou d'un carré (il colorie un carré mais aussi un rectangle non carré).

Il commet donc des erreurs de deux types dans les deux exercices.

Élève B

Il repasse bien en couleur des côtés de quadrilatères.

Dans le premier exercice, il choisit le carré qui est disposé dans une position non prototypique (« posé sur un sommet ») et donc proche d'une position communément reconnue comme étant un losange.

Sa réponse à l'exercice 16 est exacte, bien que la conception du carré comme losange particulier ne soit pas travaillée au CM2.

Dans le deuxième exercice, il colorie les côtés du carré mais aussi les côtés d'un rectangle non carré. Il ne répond pas à la consigne qui ne parle que d'un carré : il doit en choisir un seul.

Il y a donc une erreur dans l'exercice 25.

Interprétation : le rectangle non carré est de façon perceptive proche d'un carré.

Elève C

Dans l'exercice 16, il colorie les côtés de 3 formes dont l'une n'est pas un losange. (l'on retrouve ce qui est dit à la fois pour l'élève A et l'élève B). Il se trompe donc en coloriant un parallélogramme non losange et ne respecte pas la consigne « un losange ».

Interprétation : il colorie les côtés des 3 formes qui lui font penser à un losange (disposition généralement prototypique des losanges pour 2 des formes : « posé sur un sommet » et le parallélogramme non losange).

Pour l'exercice 25 c'est la même erreur que pour l'élève B.

Elève D

Il réussit bien l'exercice 16, ne coloriant que les côtés du losange non carré (position prototypique d'un losange).

En revanche pour l'exercice 25, il colorie le rectangle non carré.

Sa réponse à l'exercice est donc fautive.

Interprétation : le rectangle est plus proche de l'image qu'il se fait du carré. En effet le carré n'est pas dans une position prototypique et le rectangle l'est.
Il n'a pas recours au mesurage pour vérifier sa perception.

EXERCICE 3

1) Thermomètre bien complété côté °C et côté °F correspondances entre les graduations

Comme les graduations sont régulières :

à une différence de 100 °C correspond une différence de 180°F et à une différence de 10°C correspond une différence de 18 °C (« propriété des écarts »)

°C	100	90	80	70	60	50	40	30	20	10	0	- 10	- 20	- 30	- 40	- 50
°F	212	194	176	158	140	122	104	86	68	50	32	14	- 4	- 22	- 40	- 58

Non il n'existe pas de relation de proportionnalité car :

à 0°C ne correspond pas 0°F ou inexistence d'un coefficient de proportionnalité (l'image de - 40 est - 40 et pourtant l'image de - 50 n'est pas - 50) ou la relation multiplicative de linéarité n'est pas vérifiée ($f(2 \times 10)$ est différent de $2 \times f(10)$) ou ..

2) $T = mt + p$ avec

$$\begin{cases} 212 = 100t + p \\ 32 = 0t + p \end{cases}$$

$$m = (212 - 32) / 100 = 1,8$$

$$p = 32$$

$$\boxed{T = 1,8t + 32}$$

3) $(1,8 \times 25) + 32 = 77$; donc $\boxed{25^\circ \text{C correspond à } 77^\circ \text{F}}$.

La température de 25 °C est repérée par le milieu de l'intervalle [20 ; 30] sur l'échelle Celsius.

On prendra le milieu du segment correspondant dans l'échelle Fahrenheit soit le milieu de l'intervalle [68 ; 86]

4) $t = 1,8t + 32$ donc $0,8t = -32$ et $t = -40$; $\boxed{-40^\circ \text{C correspond à } -40^\circ \text{F}}$; vérification visible sur le dessin (correspondances déjà calculées).

Gérard MACOMBE

Troisième épreuve écrite : histoire-géographie, sciences expérimentales et technologie.

Il s'agit d'une épreuve écrite qui porte sur les deux grands champs disciplinaires histoire-géographie d'une part et sciences et technologie d'autre part. Elle est constituée d'une composante majeure, au choix du candidat, notée sur 14 points, dans l'un des domaines et d'une composante mineure, notée sur 6 points, dans l'autre. Cette nouvelle épreuve a soulevé beaucoup d'inquiétudes pour les candidats et les formateurs chargés de la préparation aux épreuves. La publication des textes sur l'organisation des épreuves, leur définition, les notes de commentaires, les programmes permanents et enfin la lettre de cadrage ont été utiles pour faire apparaître la spécificité du nouveau concours. Celui-ci est destiné à s'assurer que les candidats possèdent les bases de champs disciplinaires qu'ils auront à enseigner ainsi que les objectifs et contenus des programmes (compétences requises pour comprendre et exploiter des documents dans la mise en œuvre, partielle, d'une démarche d'investigation par des élèves du cycle 3).

Davantage de candidats ont choisi l'histoire-géographie en composante majeure.

Globalement, sans distinguer le concours externe public, le concours externe spécial breton, le second concours interne spécial breton et le 3^{ème} concours public, voici les moyennes obtenues :

- candidats ayant choisi l'histoire-géographie en composante majeure : moyennes : 6,7/14 et 2,7/6 (c'est-à-dire en mineure sciences et technologie).

- candidats ayant choisi sciences expérimentales et technologie en composante majeure :

Moyennes : 8,2/14 et 2,2/6 (c'est-à-dire en mineure histoire-géographie).

Commentaire pour les sciences expérimentales et la technologie.

Le sujet :

Il n'a pas soulevé de critiques majeures en dehors de quelques coquilles qui n'ont pas eu de conséquences pour les candidats. La lisibilité des diagrammes sur cercle (document A2 page 4/7) a nécessité la distribution d'une précision jointe au sujet. Dans le texte correspondant, il aurait été plus clair d'écrire « les graphes ci-joints représentent la répartition moyenne, exprimée en pourcentages, de l'énergie apportée par les grands groupes de substances organiques dans l'alimentation ».

Dans le document B (page 5/7) il est faux d'écrire, à la ligne 7, « les protéines du lot 1 ont des origines variées ». Il fallait comprendre « Les rats du lot 1 reçoivent comme protéine, la caséine du lait ». Très peu de candidats ont relevé cette contradiction.

La lecture des documents proposés a été jugée trop longue. L'absence de questions de technologie dans le sujet a été regrettée ; il va sans dire qu'il ne faudrait pas généraliser trop hâtivement et faire dorénavant l'impasse sur cette discipline.

Le niveau d'exigences est apparu moins élevé que celui du sujet zéro.

La correction :

Les copies ont été corrigées par des binômes formés d'un « scientifique » (spécialiste de physique-chimie ou de sciences de la vie et de la Terre ou de technologie) et d'un « didacticien » ayant une expérience de l'enseignement primaire.

Pour la correction, les binômes disposaient d'un barème précis qui avait été mis au point par une commission d'entente (cf document joint). Ce barème a été présenté à l'ensemble des correcteurs et adopté.

Pour la première partie, composée de cinq questions scientifiques, il a été décidé de fixer, pour chacune d'elles, un niveau minimal qui donnerait droit au maximum de points. La formulation de la question sur la graine a été assez controversée. L'explicitation de son origine était cependant attendue pour donner du sens à la définition et à l'importance de ce stade dans la vie des plantes.

Pour la seconde partie, la commission a choisi de répartir les points de manière égale entre les deux étapes.

Il n'est pas inutile de rappeler que la première étape (analyse critique des documents proposés) devait se faire au niveau de connaissances du candidat, et non pas à celui d'un élève du cycle 3. L'analyse a été le plus souvent descriptive, rarement critique.

Le niveau d'exigences pour la seconde étape n'était pas celui d'un enseignant chevronné. Il visait seulement à s'assurer que le candidat avait déjà une première information sur ce que on lui demandera de faire avec des élèves du cycle 3, sans utiliser un vocabulaire de spécialiste. La question 3 indiquait précisément les points à développer. Beaucoup de choix étaient possibles mais les correcteurs appréciaient surtout la cohérence des réponses et la rigueur de la démarche. De même, pour formuler les connaissances (question 4) que les élèves pouvaient acquérir, il était nécessaire qu'elles viennent répondre au problème initialement formulé. C'était un exercice plus facile pour les candidats qui avaient déjà pris connaissance des fiches destinées aux enseignants et publiées par la DESCO.

Quelques recommandations

Le candidat, dans la rédaction de sa copie, doit veiller à éviter les réponses hors sujet ou en mauvaise adéquation avec les questions posées. De même, une réponse satisfaisante ne doit pas être noyée dans une abondance de détails superflus, ou même contradictoires, qui laissent le plus souvent les correcteurs perplexes, ce qui n'est sans doute pas sans influence sur la note finale.

L'utilisation d'un vocabulaire scientifiquement correct est vivement souhaitée. Il en va de même pour la présentation des réponses, qui doit être soignée. Une écriture lisible, sans parler de la nécessaire maîtrise de la langue, est essentielle dans le métier de professeur.

La capacité à proposer des schémas bien présentés constitue également une qualité très appréciée.

Ces quelques indications ne doivent nullement décourager les futurs candidats. Elles n'ont pas d'autre but que de les guider de manière efficace dans la préparation de cette épreuve. Au cours de l'année de préparation, le jury les engage à :

- travailler les connaissances scientifiques de base dans les champs disciplinaires concernés, et au moins le niveau du collège !
- s'exercer à l'analyse de documents, sous toutes leurs formes.
- conduire une réflexion sur la démarche d'investigation en sciences, dont les principes doivent être connus.
- apprendre à utiliser un langage scientifique rigoureux, précis, adapté aux situations rencontrées. Cela implique aussi, naturellement, la maîtrise d'éléments de vocabulaire.

Éléments de correction

	Question	Ce qui est exigible, exprimé sous cette forme ou une autre équivalente
Première partie (6 points)	Q1. Fusion Dissolution le sel « fond »	La fusion est la transformation (physique) d'une substance qui passe de l'état solide à l'état liquide La dissolution est la dispersion uniforme d'un solide (ou d'un gaz ou d'un liquide) dans un liquide appelé solvant (pas de changement d'état) Le sel se dissout. Ce n'est pas une fusion
	Q2. Rôle des nutriments Et de l'oxygène	Les nutriments seront utilisés pour les synthèses ou dégradés en présence d'oxygène. Cette dégradation produit de l'énergie.
	Q3. Résultats tableau t°	La température augmente pendant 9 minutes jusqu'à un palier. Ce palier est à mettre en relation avec l'ébullition de l'eau (changement d'état)
	Q4. Qu'est-ce qu'une graine ? Importance de ce stade ?	La graine provient de la transformation des ovules (accepter une partie de la fleur) après fécondation. Elle contient un embryon (ou plantule) qui sera à l'origine d'une nouvelle plante et de réserves ; C'est un organe de dissémination (dispersion) et de résistance.
	Q5. Phases de la Lune pour : Eclipse de Soleil Eclipse de Lune	Eclipse de Soleil : le Soleil, la Lune et la Terre sont alignés (dans cet ordre) car la Lune peut occulter les rayons lumineux provenant du Soleil Eclipse de Lune : le Soleil, la Terre et la Lune sont alignés car la Lune peut se trouver dans le cône d'ombre de la Terre. L'éclipse de Soleil se produit lors de la Nouvelle Lune et l'éclipse de Lune lors de la Pleine Lune

Deuxième partie (8 points)	1.1	<p>Pour les documents A1, A2, A3, et B :</p> <p>Analyse scientifique de chacun d'entre eux, statut et maladie :</p> <p>A1 / Lien entre l'apparition du diabète chez des indiens Pimas de l'Arizona le mode de vie, l'alimentation et des facteurs génétiques.</p> <p>A2 / Comparaison quantitative des aliments consommés par les Français avec ce qui est recommandé. Notion de déséquilibre.</p> <p>A3 / Données environnementales et socioéconomiques en relation avec le développement de l'obésité et l'apparition du diabète gras dus à l'excès de sucres rapides</p> <p>B / Etude scientifique : lien entre une maladie chez l'Homme et compréhension de cette maladie par une expérimentation conduite sur des rats, maladie par carence (ici en certains acides aminés)</p>
	1.2	<p>Règles d'hygiène alimentaire</p> <p>Apports protéiques variés, glucides complexes en quantité suffisante, diminution de la consommation de sucres rapides et augmentation de celle de lipides insaturés.</p> <p>Adapter son alimentation à son activité.</p>
	2.	<p>Documents CD complètent-ils les documents AB ?</p> <p>Ils ne les complètent pas sur plan scientifique. Ils ajoutent les dimensions éducatives, sociales et culturelles.</p>
	3.	<p>A partir de la réponse 2, ref. aux programmes, pb. C3, situation d'entrée éléments démarche investigation.</p> <p>Formulation d'un problème scientifique en rapport avec les programmes du cycle 3 (et le sujet !)</p> <p>Imagination d'une situation de départ ou d'entrée (pour introduire le pb). Questionnement.</p> <p>Au moins deux éléments (= activités d'élèves) d'une démarche d'investigation en sciences (dans le cadre du problème initial) : ex : enquête, recherche documentaire, lecture d'emballages, exploitation de documents, etc...</p>
4.	<p>Connaissances que les élèves pourront aborder ou acquérir.</p> <p>Des connaissances formulées dans l'un des domaines suivants, en cohérence avec ce qui précède :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversification de l'alimentation - Régularité des repas - Conséquences sur la santé d'excès en matières grasses et produits sucrés. - Relation entre le comportement alimentaire et la santé. 	

Orthographe : la mauvaise qualité orthographique (très nombreuses fautes) peut entraîner jusqu'à deux points de moins pour la composante majeure (parties 1 et 2) et jusqu'à un point de moins pour la composante mineure (partie 1).

Michel LE BELLEGARD et Odile LE CANN

Commentaires pour l'Histoire et la Géographie.

1) L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

Lorsque le candidat choisit l'Histoire et la Géographie en épreuve majeure, il compose sur une première partie constituée de questions portant sur les deux champs disciplinaires. A cette session, la première partie comportait deux questions, l'une en Histoire (« l'Humanisme et la Renaissance : une nouvelle vision de l'homme et du monde »), l'autre en Géographie (« Comment expliquer les inégalités du peuplement mondial ? »). Le candidat compose ensuite sur une deuxième partie, constituée à cette session d'un dossier documentaire portant sur « les paysages ruraux en France métropolitaine : territoires aménagés, territoires à ménager ». Dans le cas où il choisit Sciences expérimentales et Technologie en composante majeure, le candidat ne traite que la première partie de l'épreuve.

Le rappel de cette organisation est nécessaire pour comprendre la faiblesse relative des notes en Histoire et Géographie. La première partie de l'épreuve, commune à tous les candidats, a été pénalisante pour tous. En effet, à la différence des Sciences expérimentales et Technologie, le nombre de questions en Histoire et Géographie était limité à deux, pour 6 points. Ne pas réussir l'une ou l'autre, voire les deux questions, était d'autant plus pénalisant pour les candidats que leur production sur les enjeux scientifiques attendue en début de deuxième partie était faible. Or, manifestement, les candidats ayant choisi l'Histoire et Géographie en épreuve majeure avaient des savoirs moins assurés que ceux qui avaient pris l'option de composer dans l'autre champ disciplinaire. Peut-être y a-t-il là l'illusion que l'Histoire et la Géographie sont plus faciles. De ce point de vue, le passage à l'écrit d'admissibilité a joué pleinement son rôle : discriminer les candidats en fonction de la maîtrise de savoirs fondamentaux. Il faudra désormais posséder une culture historique et géographique et une culture scientifique, pour pouvoir enseigner à l'école élémentaire.

2) LES SUJETS

2-1 La première partie

Les deux sujets de la première partie de l'épreuve ne constituaient pourtant pas des pièges pour des candidats sérieux. L'un et l'autre entrent pleinement dans le cadre du programme de l'épreuve. Ils permettent également de vérifier des savoirs fondamentaux, constitués tout autant de connaissances que de modes de raisonnement.

En Histoire, peu de candidats se sont, semble-t-il, posé les questions suivantes : qu'est-ce que le phénomène à étudier ? Quand se situe-t-il (sa situation dans le temps et sa durée constituent pourtant une dimension essentielle de la présentation d'un phénomène historique) ? Où s'est-il déployé (il ne faut pas oublier qu'un phénomène historique s'inscrit dans un espace donné) ? Quels en ont été les principaux acteurs – soit individuels, soit collectifs ? Mais il y a pire... Plus de la moitié des copies sur la première question font une confusion plus ou moins explicite entre l'Humanisme et la Philosophie des Lumières, situant ainsi la Renaissance au XVIII^{ème} siècle - quand il y a

datation, ce qui est rarement le cas – citant Voltaire ou Rousseau comme exemples d’Humanistes – un Erasme ou un Léonard de Vinci auraient été bienvenus – évoquant l’Encyclopédie et la lutte contre l’arbitraire royal, témoignant ainsi d’une méconnaissance de repères simples mais nécessaires pour enseigner. L’attente sur ce sujet était donc la suivante : situer cette période dans le temps et dans l’espace en faisant apparaître des centres et la dimension européenne ; en donner des grandes caractéristiques ce qui permet également de montrer en quoi elle marque une vision nouvelle de l’homme et du monde, (progrès scientifiques et techniques, étude critique des textes, mutation artistique, synthèse des héritages antiques et chrétiens notamment) et citer quelques acteurs essentiels. La très grande faiblesse de nombreuses copies sur cette première question a été remarquée par l’ensemble du jury. En Géographie, le sujet permettait également de confronter le candidat à deux dimensions majeures de la discipline. Dans sa formulation d’abord, avec la question de la localisation, fondamentale dans notre discipline (pourquoi là plus qu’ailleurs ?). Dans sa réponse ensuite, avec la question du déterminisme, par rapport aux faits physiques. Très souvent cette deuxième dimension a été affichée, de façon un peu incantatoire. Il ne suffit pas d’affirmer qu’il n’y a pas de déterminisme géographique dans le peuplement mondial, s’il y a ensuite une réponse qui explique uniquement ce peuplement par le relief et le climat. L’attente là aussi était assez simple : mettre en évidence des grands facteurs explicatifs, notamment mais pas seulement physiques, à un peuplement qu’il était possible de présenter brièvement, en utilisant les notions de contrainte et de ressource ; être capable de donner des exceptions, ce qui était alors une démonstration de non déterminisme ; mettre en évidence des facteurs cumulatifs liés notamment aux organisations sociales, politiques et à l’innovation technique. On attendait donc du candidat qu’il soit capable de montrer la complexité de la réponse au sujet posé, en utilisant des exemples précis pour appuyer sa démonstration et non qu’il se contente de deux grands facteurs explicatifs présentés dans une relation causale simple. Enfin, certains candidats font des réponses très longues à ces questions de première partie, sans organisation, imaginant peut-être – et à tort - que la longueur du paragraphe peut atténuer le manque de rigueur dans la réponse.

2-2 La deuxième partie

Paradoxalement, cette deuxième partie a posé des problèmes moins criants aux candidats. Faut-il y voir le fait que choisir la majeure Histoire Géographie suppose une préparation plus sérieuse ? Ou que la double demande sur ce sujet – une première partie sur les enjeux scientifiques et une seconde sur l’exploitation pédagogique - tempère en partie les difficultés des candidats ? En effet, la commission de correction avait décidé de répartir de manière égale les 8 points, ce qui n’empêchait pas de valoriser des candidats ayant très bien traité particulièrement une des deux parties.

La première partie, sur les enjeux scientifiques, a parfois été très réduite. Les documents proposés affichaient une double dimension, à la fois territoriale et paysagère, et permettaient de faire ressortir de grandes évolutions des espaces ruraux. Ainsi, quelques grands thèmes, suggérés par l’analyse et la confrontation des documents, pouvaient être abordés dans cette première partie : la distinction entre le rural et l’agricole ; la diversité des espaces et des paysages ruraux et de leur évolution, notamment en fonction de la

proximité des villes (périurbanisation), des bouleversements de l'agriculture, des phénomènes de déprise et d'intégration, ce qui revenait à esquisser une typologie ; les menaces et les problèmes auxquels sont confrontés ces territoires, qu'il faut donc « ménager ». On attendait du candidat une réponse sur les enjeux scientifiques sous la forme de grands thèmes, avec des développements prenant appui sur l'analyse et la confrontation de documents. Les candidats qui proposent d'abord une analyse des documents, puis la présentation des enjeux scientifiques, ne répondent pas complètement à la demande exprimée dans le texte définissant l'épreuve. Encore moins quand les documents sont simplement présentés les uns après les autres, comme seule approche des enjeux scientifiques.

L'exploitation pédagogique, attendue en deuxième partie de l'épreuve, devait se faire en l'absence d'extraits de manuels de collège ou de cycle 3. Les candidats pouvaient suggérer la confrontation de photographies des documents 2 et 5 - avec description de paysages et réalisation de croquis - un travail sur la carte qui pouvait être rapprochée d'autres cartes ne figurant pas dans le dossier (ex : de la trame urbaine ou des réseaux de transport), la proposition d'ajouts d'autres documents pour s'appuyer sur l'environnement proche, une proposition de sortie sur le terrain, obligatoirement contextualisée... On le voit, les possibilités d'utilisation pédagogique dans une classe de cycle 3 étaient assez variées et les candidats pouvaient montrer ainsi qu'ils connaissent le programme de géographie du cycle 3 et ses objectifs. De même, la mise en relation avec les autres disciplines et les objectifs transversaux pouvait être réalisée à travers la lecture de l'image, sa description orale, la réalisation de la légende d'une photographie ou la construction d'un croquis simple (« lire, parler, écrire »), ou par le lien avec l'EEDD... L'absence de documents spécifiquement pédagogiques est sans doute pour beaucoup dans le caractère assez peu concret des pistes d'utilisation suggérées par nombre de candidats qui se contentent de citer, voire de réciter, les programmes et les documents d'application – ce qui néanmoins témoigne qu'ils connaissent ces derniers. De la même façon, il est important d'éviter de plaquer des recettes utilisables en toutes circonstances. Enfin, il est nécessaire de rappeler que l'on n'attend pas des candidats la construction d'une séquence complète mais bien des pistes d'utilisation.

3) COMPETENCES POUR REUSSIR L'EPREUVE .

Les candidats ne préparent pas le CAPES d'histoire et géographie. Il n'est pas question de les évaluer sur des connaissances très pointues mais ils doivent néanmoins être aptes à manipuler des savoirs d'un niveau second degré. De ce point de vue, la fréquentation d'un manuel de 6^{ème} et de 5^{ème} permettait très facilement de traiter les questions de la première partie. Très logiquement, le candidat doit pouvoir faire état de connaissances factuelles fondamentales, définies par le programme du concours, et d'une réflexion sur un certain nombre des objets d'enseignement au programme du concours et des classes, par exemple le paysage ou l'aménagement du territoire. Car si l'on y regarde de plus près, la maîtrise des savoirs est devenue une dimension fondamentale de cette nouvelle épreuve écrite, puisqu'à la première partie doit s'ajouter celle concernant les enjeux scientifiques de la deuxième partie, quand le candidat a choisi l'Histoire et Géographie en épreuve majeure. A l'évidence, la priorité d'une bonne

préparation à l'épreuve, passe d'abord par l'acquisition de savoirs disciplinaires solides, au moins du niveau collège.

La préparation doit également reposer sur un entraînement à l'investigation d'un dossier sous la forme de l'analyse de documents, de leur rapprochement avec des savoirs disciplinaires et de leur confrontation pour dégager des thèmes solides dans la partie sur les enjeux scientifiques

On attend enfin du candidat la capacité à proposer des pistes d'utilisation réfléchies et pertinentes : les activités proposées doivent être cohérentes avec les objectifs du cycle, l'âge des élèves et leurs acquis et les enjeux scientifiques. Le candidat doit également pouvoir ouvrir le sujet, le mettre en relation avec d'autres champs disciplinaires et ainsi témoigner d'une réflexion sur la polyvalence et la maîtrise des langages.

Certes, cette liste de recommandations peut décourager. Elle a, en fait, pour but de permettre à chacun de mieux se préparer en prenant conscience des attentes d'une épreuve que certains réussissent très bien. Ainsi, la première admissible du concours externe public a eu 19/20 à cette épreuve en prenant la majeure Histoire et Géographie. Le candidat qui réussit est donc celui qui a des connaissances disciplinaires solides – incluant des bases épistémologiques et la maîtrise du vocabulaire spécifique utilisé - et des repères clairs, qui s'est interrogé sur les disciplines et leur enseignement et connaît les programmes et leurs accompagnements.

Dominique BEAUPUY

Épreuves d'admission

Épreuve orale d'entretien

La session 2006 présente une nouvelle modalité de déroulement de l'épreuve orale d'entretien. Celle-ci se décompose désormais de 2 parties :

- une première partie, prenant appui sur un dossier fourni par le jury [exposé (10 min) et entretien avec le jury (15 min)] ;
- une seconde partie dans un domaine choisi par le candidat lors de l'inscription (expression musicale, arts visuels ou littérature de jeunesse) [exposé de 10 min et entretien de 15 min].

Cette nouvelle modalité impose un rythme qui doit être bien appréhendé par les candidats. En effet les durées de chaque partie étant relativement contraintes, il convient de bien organiser ses idées pour pouvoir, dès l'entrée dans l'entretien, présenter une réflexion construite et argumentée.

Les commissions cherchent, lors de cette épreuve d'entretien, à apprécier l'aptitude des candidats à assurer dans de bonnes conditions le métier de professeur des écoles. Il est donc indispensable qu'ils possèdent, au delà de leur savoir universitaire disciplinaire, une solide culture générale. C'est sans doute un aspect à renforcer parce qu'il y a précisément des éléments de culture si fondamentaux qu'un futur enseignant ne peut les ignorer.

Il s'agit donc pour eux de démontrer leur aptitude à poser une réflexion sur des situations afférentes à la professionnalité du métier de Professeur des Ecoles. Certains arrivent à cet entretien sans maîtrise des connaissances essentielles concernant l'institution et son fonctionnement. Les membres du jury ont eu à constater que certains candidats sont restés dans un registre d'expression très convenu, manquant d'authenticité. On ne peut donc que conseiller aux candidats de se présenter au concours après s'y être bien préparés.

De nouveau, on doit signaler que, même si la majorité des candidats a eu un comportement exemplaire, certaines attitudes (tenue, postures, registre de langage) peu compatibles avec la déontologie du métier d'enseignant et d'éducateur ont encore été constatées par certaines commissions. Les futurs professeurs des écoles se doivent de respecter l'institution s'ils veulent eux-mêmes être respectés dans leur métier.

Concernant les choix faits entre les trois domaines (expression musicale, arts visuels ou littérature de jeunesse), les jurys ont fait preuve d'une grande vigilance, pour assurer une égalité de traitement des candidats, quel que soit le domaine choisi. Les données statistiques sont, à cet égard, rassurantes. Pour le concours externe, en effet, où les nombres sont significatifs, 288 admissibles (60,25%) ont opté pour littérature de jeunesse, 114 (23,84%) pour expression musicale et 76 (15,90%) pour arts visuels. Parmi les admis, 149 avaient choisi littérature de jeunesse (soit 62,6% du total des admis), 56

expression musicale (soit 23,52%) et 33 arts visuels (soit 13,86%). On constatera que l'on retrouve à peu près les mêmes pourcentages parmi les admissibles et les admis.

EXPOSÉ ET ENTRETIEN 1^{ère} PARTIE : 25 minutes

L'exposé (10 minutes) permet d'évaluer la capacité du candidat à faire une analyse et une synthèse du dossier proposé -1 par demi-journée- d'une part et, d'autre part, ses aptitudes à communiquer oralement.

L'objectif de l'épreuve est d'identifier chez les candidats non pas des capacités abouties, qu'ils ne peuvent avoir acquises à ce stade de leur formation, mais plutôt des dispositions à se projeter dans le métier qu'ils ambitionnent d'exercer. C'est pourquoi il est souhaité que les candidats sachent que l'on peut attendre d'eux :

- une culture générale et une réflexion sur l'histoire du système éducatif, sur la portée des textes fondateurs ;
- une réflexion sur l'organisation et le fonctionnement actuels de l'école ;
- une capacité à exposer simplement le fruit d'une réflexion ou d'une expérience ;
- une réflexion sur les rapports entre la société et l'école ;
- une capacité à argumenter ;
- une première appropriation des éléments de pédagogie et de didactique pour permettre une mise en relation des notions et concepts du dossier fourni.

Par ailleurs, pour donner pertinence à leur propos, il est souhaitable que les candidats puissent imaginer ou connaître des situations de classe à l'école primaire, visant le développement de savoirs et de savoir-faire explicites, pouvant raisonnablement être mis en oeuvre.

Le métier d'enseignant est en outre un métier de communication : les qualités de clarté, de dynamisme, d'expression mais aussi d'écoute sont des atouts indispensables.

Le candidat doit capter l'attention des membres de la commission, montrer sa conviction et tout l'intérêt qu'il porte au sujet qu'il traite, même s'il ne le maîtrise pas tout à fait. Il n'est bien sûr pas recommandé de chercher simplement à masquer ses ignorances, mais bien de valoriser au mieux ce que l'on sait.

Nous attirons l'attention des candidats sur le fait que les notes personnelles ne sont pas autorisées durant l'épreuve. Cela impose donc que la prestation orale soit bien préparée.

Les membres du jury recommandent aux candidats de préparer leur prestation en étant attentifs aux éléments suivants :

- Le plan :

Il est révélateur de la démarche et le candidat doit s'efforcer de le construire à partir d'une problématique simple et logique, sans vouloir être exhaustif : comment traiter à la fois en effet de la pédagogie, de la didactique, des contenus, de l'analyse critique des documents... en 10 minutes ? Certains sujets d'une vaste étendue justifient de se concentrer sur tel ou tel point, mais encore faut-il le préciser.

Ne pas oublier que la première partie d'un plan établi par le candidat sert à caractériser la question ou les questions posées par le texte du dossier.

- L'exposé :

Le début de l'exposé doit être l'occasion pour le candidat de présenter de façon très synthétique les supports mis à sa disposition pour mettre en évidence les idées centrales par une mise en relation perspective. Cette base permet d'assurer une présentation explicite des problématiques sous-tendues préparant ainsi le corps de l'exposé.

La gestion du temps est le plus souvent correcte. Attention toutefois aux exposés ne devant leurs 10 minutes qu'à un rythme très lent et à de multiples redites. Un exposé dynamique, tonique, auquel il manque quelques minutes, est plus apprécié qu'un exposé lent et monotone.

Les membres des jurys ont quelquefois assisté à des exposés de qualité médiocre par manque de présence et de conviction, qui révèlent souvent le manque de maîtrise des connaissances minimales dans les domaines tels que la philosophie, l'histoire et la sociologie de l'éducation dans leurs aspects les plus simples et les plus accessibles. Cette culture plus que souhaitable peut permettre au candidat de se positionner de façon critique par rapport à certains éléments du dossier, ce qui ne peut qu'être, à condition d'être bien argumenté et cohérent, apprécié par le jury.

On peut aussi mentionner que certains exposés manqués ou de faible portée ont été dominés par la volonté de restituer des discours préfabriqués, rapidement appris dans quelques manuels.

Le jury a apprécié les présentations qui intégraient des remarques critiques, sur les différents supports mis à disposition, dans la mesure où celles-ci étaient justifiées.

Une expression claire, audible et respectant les règles de la langue française est un élément de grande importance.

- L'entretien :

Il suit immédiatement l'exposé pour une durée de 15 minutes. C'est l'occasion de deux moments :

- une interrogation relative à l'exposé du candidat. Elle est destinée à approfondir certains points, à l'amener à expliciter, à réfléchir, à justifier, à aborder des points non envisagés lors de son exposé.
L'écoute du candidat, son aptitude à répondre de façon précise et rapide, à éventuellement rectifier certaines de ses affirmations, sont appréciées des commissions.
Ce moment ne peut se limiter en aucune façon à une correction de l'exposé.
- un temps d'évaluation des connaissances du candidat dans des domaines disciplinaires ou transversaux autres que ceux proposés par le thème du dossier. L'interrogation se fait sans aucun nouveau support. Le candidat doit être capable de formuler clairement une réponse sans détournement des questions posées.

Il arrive que les commissions constatent une démobilitation du candidat, qui semble avoir tout donné lors de l'exposé.

Il convient d'être préparé à se recentrer immédiatement pour aborder au mieux ce nouvel exercice. Les commissions sont souvent plus sensibles à la vivacité d'esprit d'un candidat qu'à la parfaite maîtrise de ses réponses.

Il est important qu'il ne relâche pas son attention en abordant l'entretien à la fin de l'exposé et il est attendu qu'il réponde rapidement aux questions. Le fait de perdre trop de temps en répondant à côté des questions ou en restant trop longtemps silencieux peut être, pour lui, pénalisant.

Certaines questions semblent déstabiliser les candidats alors qu'il ne s'agit pas de « pièges » tendus. Elles permettent de sonder leur culture générale, leur connaissance de l'organisation et des missions de l'école primaire dans ses grands traits (textes définissant les programmes, éventuellement la relation simple de pratiques professionnelles ...).

On aura compris que les commissions ne s'attendent pas qu'à une mobilisation infondée de la mémoire, mais à une démarche d'observation et d'analyse.

Une façon d'établir un dialogue de confiance est de se concentrer sur l'exercice proposé sans rechercher à étaler un modèle « théorique » qui semble le plus ajusté. L'expression et le raisonnement doivent être actifs : attention à ne pas privilégier le seul discours théorique.

Les qualités de communication prises en compte durant l'entretien sont différentes et complémentaires de celles évaluées pendant l'exposé ; ce sont des qualités d'écoute, celles d'entretenir un dialogue, de suivre la pensée d'autrui et d'argumenter. Il ne faut pas que le candidat craigne d'expliquer les raisons des choix effectués lors de l'exploitation du dossier, si nécessaire.

En résumé, à travers l'exposé et l'entretien le candidat est surtout jugé sur des qualités professionnelles et individuelles. Trois aspects de sa prestation retiennent l'attention des examinateurs :

- la qualité de l'exposé : durée, expression, cohérence, précision, rigueur d'expression ;
- l'existence d'une réflexion sur l'enseignement : approche du système éducatif, réflexion sur le métier, choix de la polyvalence ;
- la richesse d'une personnalité : ouverture d'esprit, conviction, détermination, éthique.

Il est à signaler que l'ambiance générale de l'entretien ne permet pas au candidat de présager de la valeur de son intervention. L'interrogation peut se clore par une série de questions simples auxquelles il a su répondre, ce qui ne saurait pour autant occulter la faiblesse globale de la prestation. Inversement, un très bon candidat peut rester en échec sur une question difficile destinée justement à mesurer ses limites, sans que cela remette en cause sa bonne prestation d'ensemble.

PRÉPARATION DE L'ÉPREUVE :

Il faut souligner qu'elle s'amorce bien en amont du concours, dès que l'étudiant fixe son projet professionnel, avec le souci d'emmagasiner les connaissances pré-professionnelles de base. On peut manipuler dès ce moment, par exemple, les manuels et programmes de l'école primaire.

Une préparation anticipée devrait avoir des retombées positives pour l'épreuve orale ; par l'acquisition de méthodes de communication, mais peut-être surtout en obligeant les candidats à prendre du recul par rapport à leur savoir, à mettre en relation les divers champs de connaissances et de pratique de l'école primaire.

L'échange interactif teste une culture générale et pédagogique à travers les questions ou réflexions proposées. C'est indispensable pour le futur professeur des écoles dont les tâches et la culture évolueront tout au long de sa carrière.

CONCLUSION :

Les commissions souhaitent répéter la satisfaction qu'elles éprouvent à entendre nombre de candidats qui ont été bons ou excellents.

Pour réussir cette épreuve orale, le candidat doit être motivé et avoir bien pris conscience des obligations et des responsabilités du professeur des écoles vis-à-vis de ses élèves et de l'institution.

Dominique BOURGET

Domaine de la littérature de jeunesse

Cette partie de l'épreuve, dans un domaine choisi par le candidat, vise à vérifier la culture du candidat dans le domaine de la littérature de jeunesse. Il convient, pour ceux ayant fait ce choix, de maîtriser une solide connaissance en ce domaine en particulier de ses usages aux différents niveaux d'enseignement de l'école primaire.

L'épreuve se décompose en deux parties :

- Exposé (10 min) : Durant cette partie, le candidat procédera à la lecture d'un extrait de l'œuvre choisie (au moins 20 lignes), fera état de ses connaissances et de sa culture dans le domaine choisi et en particulier sur les apports de la littérature de jeunesse dans l'enseignement à l'école primaire ;
- Entretien (15 min) : Ce moment permet au jury d'approfondir les éléments présentés par le candidat et de vérifier ses connaissances dans le domaine choisi.

CHOIX DE L'ŒUVRE :

Les candidats justifient quasi systématiquement leur choix en se basant sur la liste de référence du cycle 3. On peut leur indiquer qu'ils peuvent choisir des ouvrages destinés aux cycles 1 et 2. Les programmes de l'école primaire indiquent précisément : «comme en maternelle, la littérature de jeunesse doit être au cœur des apprentissages » au cycle 2.

Les membres du jury ont eu à regretter que quelques candidats fassent une confusion entre lecture et littérature. Il est aussi dommage de constater que la qualité linguistique de l'œuvre choisie (vulgarité, registre de langue) ne soit pas toujours justifiée par le candidat et mise en relation avec ce qu'un enseignant doit pouvoir véhiculer dans sa pratique de classe (l'entretien peut être alors un révélateur de la culture littéraire du candidat).

Les genres choisis sont relativement diversifiés : roman, album, théâtre . Les candidats ont souvent choisi des œuvres originales ou faisant appel à l'intertextualité . Le jury a apprécié de découvrir des œuvres intégrant le théâtre classique dans un roman moderne.

EXPOSE ET MISE EN VOIX :

Le jury ne peut qu'appeler l'attention des candidats sur le fait qu'il convient de ne pas tomber dans le travers d'une leçon trop bien apprise qui ne laisse paraître ni

émotion, ni appropriation du propos tenu. On ne peut que saluer les quelques candidats qui se sont autorisés un partage de l'œuvre avec les membres du jury par une théâtralisation adaptée permettant d'introduire leurs propos dans une dynamique de bon aloi. A minima les candidats se doivent de respecter accentuation, intonation et liaisons, permettant de faire du moment de mise en voix une prestation qui justifie le choix qu'ils ont fait.

De même les candidats doivent être vigilants quant au rythme et à l'attention qu'ils adoptent durant la totalité de l'épreuve. Il est regrettable de constater chez certains, à l'issue de la mise en voix, l'adoption d'un rythme beaucoup moins soutenu, une attention relâchée laissant place à un registre de réflexion pouvant paraître superficiel.

ENTRETIEN :

Il est heureux de constater que la majorité des candidats maîtrisent globalement les compétences visées dans les programmes et les documents d'application et sont en capacité de justifier la mise en place des carnets de littérature. Ceci est à souligner, mais on peut attendre des candidats une réflexion qui intègre une perspective sur la politique de maîtrise de la langue à l'école primaire. Pour certains cette dimension a paru segmentaire voire lacunaire.

La notion de mise en réseau d'ouvrages n'est pas toujours bien saisie et la littérature est souvent raccrochée, de manière systématique mais artificielle, à des études en d'autres champs disciplinaires, sans justification cohérente. Les réseaux peuvent en effet prendre racine dans le genre, la façon d'écrire, un personnage face à ses archétypes, des récurrences dans un univers d'auteur et pas nécessairement et seulement autour d'un thème.

Bien souvent les échanges lors de l'entretien ont permis de mettre en évidence la distinction entre compréhension et interprétation, ce qui ne relevait pas de l'évidence pour les candidats qui ne levaient pas automatiquement les obstacles inhérents à la compréhension du texte (registre culturel, substituts nominaux, lexicque...) et proposaient des activités sans progressivité (ex : débats interprétatifs sans préparation spécifique...). En ce domaine nous conseillons aux candidats de poser leur analyse sur des démarches cohérentes et pertinentes : objectifs, organisation de classe, rôle du maître, place de l'oral, liens avec la production écrite, réalisme ou non des interprétations, argumentation, justification... afin d'être mieux à même de maîtriser le champ des questionnements proposé par le jury.

Afin d'illustrer ce que peut être le moment d'entretien, nous donnons pour exemples et non modèles quelques questions qui ont été proposées lors des échanges :

- Quels sont les procédés linguistiques utilisés par l'auteur et pouvant être abordés par la classe ?
- Quelle exploitation de ces faits de langue peut-on imaginer ?

- Comment caractériser la narration dans cette œuvre ?
- Quels sont les choix énonciatifs de l'auteur ?
- Quels sont les obstacles à surmonter pour que l'élève puisse entrer dans l'œuvre ?
- Quel est le rôle de l'illustration dans cette œuvre ?
- Quelle différence faites-vous entre compréhension et interprétation ?
- Comment aider des élèves en difficulté de compréhension ?

En conclusion on ne peut que conseiller aux candidats, faisant le choix de la littérature de jeunesse, de bien préparer leur exposé (raisons de leur choix, présentation de l'ouvrage forme et fond, organisation de l'ouvrage, déclinaisons possibles lors d'activités en classe...) et de bien maîtriser les enjeux liés à la littérature de jeunesse dans l'enseignement primaire. À cette fin une bonne connaissance d'une politique de cycle 3 en ce domaine n'est pas suffisante. Il convient d'enrichir sa réflexion sur les possibles activités en cycles 1 et 2 pour assurer, de fait, cohérence et pertinence à la prestation.

Dominique BOURGET

Domaine des arts visuels

1. La définition de l'épreuve

Le cadre de l'épreuve, défini par l'arrêté du 10 mai 2005 est mis en œuvre lors de cette session 2006. Les modalités de la nouvelle épreuve orale d'entretien dissocient deux parties, de vingt cinq minutes chacune. La première partie de l'épreuve prend appui sur un dossier fourni par le jury, la seconde est consacrée à l'un des trois domaines choisis par le candidat dont celui des Arts visuels enseignés à l'école primaire.

Chaque partie entre pour moitié dans la notation. L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20. Coefficient 4.

La même commission interroge sur la première et la seconde partie de l'épreuve orale d'entretien.

Durée de la préparation : 1H

L'épreuve du domaine des arts visuels s'organise de la façon suivante :

- première partie : exposé (durée de 10 minutes)

- Le candidat doit présenter soit un document visuel soit une réalisation personnelle (produits en dehors de l'épreuve). Celui-ci est choisi parmi les trois champs suivants : plastique, photographique ou cinématographique. Cet élément est support de l'exposé, mais ne donne pas lieu à notation.
- Ce support visuel (les DVD sont admis) est de petit format. Le candidat doit apporter le matériel nécessaire à sa prestation. Il est responsable de la bonne marche de l'utilisation de celui-ci. S'il s'agit d'un support DVD, nous recommandons toutefois au candidat de prendre la précaution d'en réaliser une copie, ceci en veillant à l'excellente qualité de sa reproduction.
- Le candidat prend appui sur le support de son choix afin de faire apparaître ses centres d'intérêts, ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.

□ seconde partie : entretien avec le jury (quinze minutes)

- L'entretien permet d'approfondir les points développés par le candidat afin de vérifier ses connaissances et sa réflexion portant sur le domaine choisi, et son aptitude à les relier à l'enseignement primaire.
- le jury présente au candidat un document visuel afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'exposé. Ce document visuel, fourni nationalement cette année, est une œuvre référencée, choisie parmi trois champs (plastique, photographique et cinématographique), reproduite au format 21 x29.7 cm. La liste des œuvres présentées se trouve en annexe de ce bilan.
- - Durant l'entretien, le candidat est invité à exposer une analyse plastique du document visuel fourni (précisons que, pour cette session, le jury a tenu compte de la qualité de certaines reproductions afin de ne pas pénaliser le candidat), à proposer des pistes de pratiques plastiques engagées avec des élèves, à montrer ses capacités d'initiative et de mobilisation dans le domaine des Arts visuels
- L'échange mené avec les membres du jury permet également au candidat d'approfondir ou de développer certains aspects de sa réflexion, entretien qui, tout en prenant appui sur l'exposé, s'ouvre à la culture artistique de ce dernier, à sa maîtrise des programmes de l'école primaire et à sa connaissance des ressources artistiques et culturelles existantes.

2. Constats

2. 1. Effectifs et résultats :

Sur le nombre total des candidats admissibles, moins de la moitié d'entre eux (42.1%) ont choisi de se présenter à une épreuve artistique. On note une légère augmentation des choix des candidats qui se reportent sur l'option du domaine des Arts visuels, ceci contrairement à la baisse constatée au plan national. Le fléchissement du nombre de candidats inscrits à l'épreuve Arts visuels (222 admissibles en 2005 contre 157 en 2006) peut s'expliquer par la présence nouvelle du domaine de la littérature de jeunesse choisi très majoritairement.

La proportion d'admis (17%) reste néanmoins sensiblement équivalente à l'an passé avec 1.1% d'écart au bénéfice de cette session.

Les résultats enregistrent une baisse par rapport aux deux années précédentes, avec une moyenne générale de l'épreuve optionnelle de 11.57, ceci après une augmentation régulière enregistrée depuis trois ans.

Résultats statistiques à l'issue des épreuves :

note la plus basse	note la plus haute	nombre de candidats	moyenne	Ecart avec la moyenne générale de l'épreuve
0	20	157	11.57	0.74

Notation (sur 20) tous concours confondus

Précisons que, dans le cadre de ce concours, il s'agit d'appliquer une logique de classement des candidats.

2. 3.bilan des épreuves

Le bilan de cette session fait apparaître deux constats :

- La majorité des candidats ont choisi de présenter une œuvre d'artiste, souvent parmi les plus connues. Le jury a vivement regretté que ce choix masque le plus souvent une insuffisance des connaissances ou une absence de maîtrise des concepts mobilisés. La présentation de l'œuvre s'est réduite ainsi à un discours déjà rédigé, mémorisé, et restitué sans qu'il y en ait eu une véritable appropriation de la part du candidat.
- On peut regretter que trop peu de candidats aient fait le choix de présenter une réalisation plastique personnelle (environ 38%) : le jury a constaté que les prestations étaient, dans ce cas, de meilleure qualité. Leur production témoignait en effet bien davantage d'un engagement réel et d'une pratique artistique personnelle, attendus pour ce concours, même si certains ont éprouver quelque difficulté à s'en distancier suffisamment. Concernant ces candidats, le jury a noté qu'il leur était plus aisé d'avoir une approche concrète des problématiques et des spécificités des Arts visuels, d'élargir leur questionnement à d'autres champs artistiques et de les articuler plus facilement à une pratique pédagogique qui fasse sens pour les élèves
- Nous invitons les candidats à une meilleure prise en compte de la spécificité de l'épreuve et des attentes des jurys. Ceux-ci ont pu apprécier que les candidats s'interrogent sur les questions (d'ordre didactique, artistique ou culturel) qui leur étaient posées, sur les activités plastiques (disciplinaires ou

transversales) qu'ils mobilisaient au travers de leur réalisation, du document fourni et des deux champs artistiques auxquels ils renvoyaient

- On note une grande hétérogénéité des candidats en ce qui concerne le niveau des connaissances acquises, le degré d'appropriation des textes officiels ou encore les motifs pour lesquels cette option a été choisie. Sur ce dernier point, il convient de rappeler à nouveau aux candidats que, à lui seul, un intérêt personnel pour l'Art ne peut, ni suffire à la réussite de cette épreuve, ni se substituer à la formation initiale nécessaire. Les candidats qui réussissent cette épreuve sont ceux qui sont capables d'éviter de faire une description narrative des documents, de plaquer un discours stéréotypé sur leur réalisation plastique ou sur la reproduction d'œuvre choisie, ou encore d'éviter de proposer de simples activités en guise de séquences pédagogiques. Les meilleures prestations sont celles où les candidats font preuve d'un réel questionnement sur l'enseignement de la discipline, sur les moyens plastiques et la démarche artistique qui lui sont propres et sur le rôle éducatif de la formation artistique et culturelle donnée à l'élève au sein de l'école. Ajoutons que les meilleurs candidats ont su faire preuve également d'une capacité d'ouverture d'esprit et d'écoute. Outre qu'ils témoignent de réelles aptitudes à communiquer, ils attestent ainsi des qualités que l'on peut attendre de la part de futurs pédagogues.

3. Critères retenus pour l'évaluation des candidats

- capacité du candidat à rendre compte oralement des aspects formels de sa réalisation plastique ou du document visuel qu'il a choisi en relation avec les grands moyens d'expression plastiques et de leur mise en œuvre (lignes, formes, couleurs, matières, dispositifs spatiaux, système de composition...)
- pertinence de l'analyse du document visuel présenté par le candidat et de celui fourni par le jury (niveau d'exigence fixé en fonction de la qualité d'impression de ce dernier)
- capacité à rendre compte de ses intentions et à justifier les choix plastiques mis au service de celles-ci
- culture artistique générale portant sur la pluralité des arts visuels et leur interaction
- Capacité à mettre connaissance et culture artistiques au service d'une pratique pédagogique attentive à l'expérience sensible des élèves et ouverte sur leur environnement (connaissance des programmes de l'école primaire, connaissance des ressources offertes par les institutions et l'environnement artistique et culturel).

4. Conseils à tous les candidats

Compte tenu des nouvelles modalités de l'épreuve, les futurs candidats sont invités à :

- bien connaître les nouvelles modalités de l'épreuve, en comprendre l'esprit et percevoir la continuité entre les épreuves
- mettre à profit la possibilité offerte, désormais, au candidat de choisir la production ou le document visuel qui sera, en partie, le support de l'entretien, pour bien mesurer les enjeux de ses choix, assurer certaines connaissances, rechercher des informations susceptibles de venir enrichir les échanges avec la commission, et surtout s'approprier leur choix et leur propre démarche
- s'approprier le vocabulaire spécifique au domaine des arts visuels
- expliciter clairement les problématiques qu'ils ont retenues pour élaborer leur production plastique ou choisir le document visuel présenté au jury
- éviter de s'enfermer dans un plan et des contenus strictement standardisés qui risqueraient de priver les propos de toute authenticité
- ne pas rester sur le seul plan descriptif des œuvres : il convient, en fait, de s'interroger sur le sens des démarches artistiques auxquelles renvoient ces documents
- s'appuyer sur la production artistique de toutes les époques pour nourrir le propos et sur des références plus nombreuses et variées
- montrer leur capacité à s'interroger sur le sens de la pratique (praxis) de l'élève mis en situation d'apprentissage
- faire référence aux connaissances et à l'environnement artistiques et culturels, ce qui suppose de s'être interrogé également sur la question de la transversalité, celle du partenariat et celle de la polyvalence.

Annexe : liste des œuvres présentées

Afin d'éviter toute difficulté dans la gestion du temps et le déroulement de l'épreuve, le document visuel présenté par le jury est obligatoirement une image fixe, laquelle pourra, dans le cas du document relevant du champ cinématographie, prendre l'aspect d'une planche de story-board ou d'une succession de photographies des différents plans d'une courte séquence.

CHAMP PLASTIQUE

Hokusai, Mesurage d'un cèdre au col de Mishima dans la province de Kai , Estampe (254x373mm) extrait de la série des « trente-six vues du Mont-Fuji (1831), British Muséum, Londres

Masque de danse, Kavat – Océanie
Architecture de Westminster, Londres

Miniature extraite du livre des très riches heures du duc de Berry , Enluminé par les frères de Limbourg avant 1416

Bruegel l'ancien, La tour de Babel (1563), Kunsthistorisches, muséum de Vienne, Autriche

Hector Guimard, Entrée de la station Monceau (1900)

Antoine Watteau (XVIIIe), Garde française , dessin aux trois crayons
Jackson Pollock, Convergence 1952, huile sur toile , 237,5 x 396,2

The albright-Knox, Buffalo, USA

Jean Tinguely, Requiem pour une feuille morte, 1967, Centre Pompidou

Alexander Calder, Quatre systèmes rouges, mobile 1960

Auguste Rodin, Les bourgeois de Calais, 1884

William Van Alen, Le Chrysler Building, 1930, New-York

CHAMP PHOTOGRAPHIQUE

William Wegman, Une journée à la ferme, Farm days, 1996

Robert Capa, Mort d'un soldat républicain, Espagne 1936

Henri Cartier-Bresson, Downtown, New-York 1945

Lucien Clergue, Langage des sables, Camargue 1971

Jacques-henri Lartigue, Bouboutte, Rouzat, Août 1908

Duane Michals, The illuminated man , 1965

Edouard Boubat, Ange, 1973

Willy Ronis, Vincent, aéromodéliste, Gordes 1952

Jacques-henri Lartigue, Premier et dernier vol de la chauve-souris, 1922

André Kertész, Melancholic Tulip, 1939

Eugène Atget, (sans titre)

Man Ray, Larmes, 1930-1933

CHAMP CINEMATOGRAPHIQUE

Charlie Chaplin, Le Kid, Etats-Unis 1920 (2 sujets)

Charlie Chaplin, La ruée vers l'or, 1925

Charlie Chaplin, Les temps modernes, Etats-unis, 1935

Georges Méliès, Le voyage dans la lune , film 1902

Paul Grimault, Le roi et l'oiseau , film, France 1979, dessin animé en couleurs, 87 minutes

Abbas Kiarostami, Où est la maison de mon ami ? film, Iran 1987, Film en couleurs, 85 minutes

Jean Cocteau, La belle et la bête , film, France, 1946, Film noir et blanc, 95 minutes

Fred Zinneman, Le train sifflera trois fois, Etats-unis, 1952

John Ford, La prisonnière du désert , Etats-unis, 1956

Fritz Lang, Les contrebandiers de Moonfleet, Etats-unis 1955

Gene Kelly – Stanley Donen, Chantons sous la pluie, Etats-unis 1952

Dominique MILLET

Domaine de l'expression musicale

Première partie :

En règle générale, les candidats font une bonne lecture des documents fournis, peu de contresens sont à déplorer. Les analyses et les synthèses sont le plus souvent bien construites. L'expression orale des candidats est généralement bonne. Une majorité d'entre eux utilise les 10 minutes imparties pour l'exposé. Certains montrent de l'habileté en parvenant à inscrire leur analyse dans une vision élargie.

Les candidats font assez bien référence aux programmes pour l'école primaire et aux lois d'orientation de 1989 et 2005.

La plus grande difficulté à laquelle ils se heurtent concerne la capacité à mettre en perspective des activités concrètes de classe avec le document proposé.

Seconde partie :

Les pratiques se répartissent environ pour moitié entre chant et instruments variés.

Lorsque les candidats sont instrumentistes, la prestation musicale est le plus souvent de qualité très satisfaisante, voire excellente. Le choix des œuvres jouées est bien explicité dans la perspective d'une utilisation pédagogique avec des élèves.

Les prestations des « chanteurs » s'avèrent plus hétérogènes. Certains candidats se lancent dans leur prestation sans prendre la note de départ et chantent dans une tessiture inadaptée. Peu d'entre eux s'accompagnent d'une bande sonore. Concernant les prolongements pédagogiques, beaucoup auraient tendance à « réciter » une leçon apprise. Ainsi que le mentionne le précédent rapport de la session 2005 : « Toutefois, quand des pistes pédagogiques sont présentées, elles adoptent souvent un caractère stéréotypé, voire convenu, qui n'accorde qu'une faible place à l'imagination et à l'originalité ».

Les supports d'écoute sont de très bonne qualité sonore et permettent une exploitation pédagogique riche. Leur grande diversité stylistique et culturelle constitue une banque étoffée où les membres du jury ont pu puiser avec intérêt.

En général les candidats, dont la culture musicale est assez bonne, effectuent une analyse correcte de l'extrait musical, s'attachant surtout à décrire sa construction linéaire. Ils cherchent également le plus souvent à donner un inventaire exhaustif des instruments entendus.

Très peu de candidats pensent à rapprocher cette écoute et ses exploitations pédagogiques des prestations de la première partie d'expression musicale. En général, les prolongements pédagogiques proposés sont adaptés aux élèves de l'école primaire.

Enfin, et bien que pouvant être instrumentiste de formation, le candidat doit se persuader que l'activité vocale constitue un vecteur d'apprentissage fondamental de l'Education musicale, ainsi que le préconisent les programmes officiels.

Lionel MORVEZEN

Éducation physique et sportive

Pour la session 2006 du concours de professeur des écoles, les candidats étaient confrontés à de nouvelles épreuves, qui se déroulent en deux temps et dans l'ordre chronologique suivant :

- une prestation physique
- puis un entretien avec le jury.

Le temps écoulé entre la passation des deux épreuves est variable selon les centres de concours. Les candidats sont évalués à l'oral par des jurys présents lors de leur prestation physique. Celle-ci s'appuie sur deux épreuves au choix du candidat, un mille cinq cents mètres ou une activité d'expression, en référence aux textes officiels qui régissent le concours. La deuxième partie de l'épreuve s'appuie sur un entretien de vingt minutes avec le jury, celui-ci se découpe en deux temps: un exposé de dix minutes maximum, qui porte obligatoirement sur l'épreuve physique choisie au moment de l'inscription, et dix minutes d'entretien avec le jury qui se situent dans le prolongement de l'exposé et visent une ouverture sur la compréhension que le candidat a de la pratique de l'EPS à l'école primaire. Pour ce faire, le candidat est amené à exprimer celle-ci en prenant appui sur un groupe d'activités le plus communément utilisé à l'école primaire, choisi par le jury et autre que celui de la prestation physique. Le candidat ne dispose d'aucune question préalable, ni de temps de préparation. Cependant le temps qui s'écoule entre la passation des deux épreuves, est certainement un temps d'autoscopie au moins sur sa pratique personnelle.

En ce qui concerne les deux épreuves physiques, le jury constate que les candidats se sont préparés aux épreuves, qu'une forte majorité d'entre eux a choisi le mille cinq cents mètres, pensant que la danse était réservée à un public de spécialistes. Or il apparaît que des candidats qui n'avaient pas une pratique très ancienne dans cette activité ont pu réaliser des prestations appréciées par le jury après un travail régulier. Les épreuves se sont déroulées dans de bonnes conditions matérielles. Chaque candidat dispose après l'appel de vingt minutes d'échauffement avant le début des épreuves. Aucun candidat n'est autorisé à passer les épreuves s'il ne s'est pas présenté à l'appel et qu'il arrive en retard, même pendant l'échauffement qui fait partie intégrante de l'épreuve.

En ce qui concerne l'épreuve d'entretien, malgré la nouveauté introduite cette année dans le système de passation de l'épreuve, les candidats ne semblent pas avoir été déroutés et s'être plutôt bien préparés à celle-ci. La majorité d'entre eux utilisent les dix minutes d'exposé pour parler de leur pratique. On peut regretter toutefois que le

discours soit formaté, qu'il ne prenne que très rarement en considération les incidents critiques survenus pendant la prestation et que l'exposé se résume à une analyse plus ou moins valide de sa pratique, fondée sur des connaissances pas toujours d'actualité notamment au niveau du mille cinq cent mètres. On peut regretter aussi que, dans cette première partie, l'élève soit absent, qu'il ne soit que très peu souvent question d'EPS et de motricité et que l'activité dont il est question se résume à décrire l'APSA support de la prestation. Certes le mille cinq cents mètres n'est pas une épreuve communément utilisée comme support de l'enseignement de l'EPS à l'école primaire, mais celui-ci fait partie du groupement des activités athlétiques et plus particulièrement des courses. On peut donc engager une analyse sur l'intérêt de la pratique de cette activité comme support de l'enseignement de l'EPS à l'école primaire, et introduire une réflexion sur l'acquisition de connaissances et la construction de compétences. On peut regretter que les candidats qui ont choisi le mille cinq cents mètres a contrario de ceux qui ont choisi une activité d'expression soient restés collés à une analyse sportive de celle-ci. Le jury se plait à rappeler qu'il s'agit d'une épreuve d'éducation physique et qu'une réflexion a minima sur les enjeux disciplinaires est à mener, notamment sur la place du corps à l'école et l'importance de la discipline dans la construction de compétences transversales.

L'entretien avec le jury n'est que très rarement revenu sur l'activité dont il avait été question pendant l'exposé. Seules quelques précisions ont été parfois demandées. Cependant le jury ne s'interdit pas la possibilité d'y revenir, surtout si des zones d'ombre subsistent sur les connaissances des candidats. L'entretien s'est donc centré prioritairement sur la mise en perspective des connaissances du candidat dans un groupe d'activités nouveau. Les activités de pleine nature, de combat et de raquette ont été exclues de l'entretien pour répondre aux injonctions des textes officiels. Pour le jury il s'agit bien ici, pendant ces dix minutes, en s'inscrivant le plus souvent dans la logique exposée par le candidat dans la première partie de l'épreuve, de sonder les connaissances du candidat au niveau de son futur enseignement de l'EPS dans sa classe. L'importance a donc été donnée à la connaissance des élèves dans l'activité, à l'intérêt que celle-ci présente pour construire des intelligences motrices variées et permettre le développement des ressources sous-jacentes. La notion de polyvalence étant toujours présente et considérée comme centrale dans l'approche pédagogique des disciplines à l'école primaire. On peut remarquer que les candidats sauf s'ils ne connaissent pas du tout l'activité sont beaucoup plus à l'aise dans cette partie pour avancer les prémices d'une réflexion sur la place de l'EPS à l'école primaire que dans la première partie qui est trop formatée. Les attentes du jury sont très claires et procèdent d'une transposition didactique qui permet d'envisager l'utilisation des activités physiques sportives et artistiques comme support d'un enseignement de l'EPS au service de transformations motrices clairement identifiées et multiples en relation avec les programmes de l'école primaire et les textes régissant spécifiquement la pratique desdites activités à l'école primaire. Rares sont les candidats capables, à partir de l'expression d'une compétence des programmes, de proposer au minimum une tâche capable de mettre en activité les élèves pour qu'ils se transforment, en prenant en considération leurs besoins et en imaginant quelques remédiations en fonction de ressources différentes sollicitées.

Typologie non exhaustive des candidats rencontrés :

<p>Candidats présentant de bonnes prestations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - connaissance des textes (IO, sécurité), et des APSA (de l'exposé ou du questionnement); - pertinence et originalité dans la présentation de l'exposé ; - organisent avec beaucoup d'efficacité une unité d'apprentissage ; - émettent des hypothèses sur la différenciation et l'individualisation ; - interviennent sur la difficulté et la complexité de la tâche motrice ; - maîtrise de la transversalité. <p>Le candidat tient un discours clair et place l'élève au centre de l'unité d'apprentissage. Sa connaissance des textes et des APSA lui permet de construire une unité d'apprentissage en s'appuyant sur sa propre pratique pour « imaginer » les difficultés des élèves.</p>
<p>Candidats présentant des prestations moyennes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - une connaissance mal maîtrisée des textes officiels dans leur mise en œuvre. Des connaissances parcellaires des APSA - s'appuient sur leur propre pratique pour construire des situations. - formulent les compétences attendues mais ne mettent pas en place des situations permettant de les construire ; - prennent surtout en compte la motivation des élèves pour organiser leur pratique d'enseignants ; - l'adaptation aux besoins imaginés des élèves reste confuse ou mal appropriée. <p>Le candidat n'identifie pas toujours clairement les problèmes posés par la pratique de l'APSA. Il formule des compétences sans pour cela construire toujours des situations en rapport. Il s'inscrit souvent dans une pratique ludique et / ou sportive sans avoir traité l'APSA support de l'enseignement en terme de motricité.</p>

<p>Candidats présentant des prestations très faibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - méconnaissance de l'épreuve d'entretien en EPS. - racontent leur éventuelle pratique sportive sans analyser l'APSA : discours complexe et peu maîtrisé sur les APSA lors de l'exposé et de l'entretien avec le jury. - méconnaissance des textes officiels (programmes, textes sur la sécurité) ; - mise en danger possible des élèves ; - l'élève est peu ou pas pris en compte : pas de différenciation pédagogique ; - transversalité absente ; - discours hésitant ou « formaté » et mal maîtrisé. <p>Le candidat analyse peu sa pratique et l'APSA, il ne tient pas compte des élèves et ignore les textes officiels.</p>
--	--

Michel BUTTIFANT

Épreuves orales de langue vivante

QUELQUES CHIFFRES.

Langue	Nombre de candidats	Moyenne
Allemand	51	12,33
Anglais	460	12,32
Espagnol	107	12,77
Langue régionale	7	12,45

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ANGLAIS.

1) Remarques générales

Les entretiens ont été riches et la plupart des candidats se sont montrés capables de faire une présentation tout à fait acceptable des textes proposés avec une vision synthétique des problèmes abordés. Globalement, ils ont fait preuve d'une bonne aptitude à communiquer ; un grand nombre d'entre eux ont beaucoup d'idées qu'ils savent développer avec maîtrise ; ils ont une grande aisance dans l'expression et savent se comporter devant le jury, composé de deux personnes, ce qui constitue un atout dans la mesure où ils auront à s'adresser à un public dans le cadre de leurs fonctions ultérieures. Peut-être aussi que, s'agissant d'une épreuve déterminante pour leur avenir, ils se sentent bien plus motivés, y compris pour s'exprimer dans une langue étrangère.

Par contre, il apparaît que certains n'ont pas bien lu les instructions officielles (voir annexe) et, de ce fait paraissent surpris par l'épreuve elle-même.

2) Quelques conseils utiles

Il convient d'apporter un soin tout particulier à la lecture à voix haute du passage indiqué car elle permet au candidat de poser sa voix en début d'épreuve et de se préparer à l'exposé et à la conversation qui va suivre.

Il ne faut pas lire ses notes : de nombreux candidats se contentent, en effet, d'une simple lecture d'un résumé rédigé pendant le temps de préparation.

Il ne faut pas non plus bâcler la présentation du texte : un grand nombre de candidats n'y ont pas consacré plus de 5 minutes ! Il s'agit pourtant là d'un exercice essentiel

Pour la partie conversation et surtout d'un point de vue phonologique, les candidats devront particulièrement porter leur attention sur quelques points :

- la prononciation de la terminaison "ed", trop souvent incorrecte,
- la prononciation des désinences du pluriel,
- l'accentuation, surtout pour la lecture.
- Les accords : confusion fréquente entre "much" et "many", par exemple.
- Les chiffres et surtout les dates (une grande majorité des candidats a été incapable de prononcer les dates de parution des articles).
- la prononciation de "child" et de "children", ainsi que leur utilisation a posé étrangement beaucoup de difficulté.

- Le recours trop mécanique à des termes tels que “on the one hand”, “on the other hand”, “furthermore”, “moreover”, “however”... Même si ces termes conviennent parfaitement ; il ne s'agit pas de les plaquer pour montrer qu'on les connaît mais plutôt de les utiliser à bon escient.

une maîtrise peu fiable des temps, notamment du passé.

□ RAPPORT DE LA COMMISSION D'ESPAGNOL

1. La présentation des grandes lignes du document.

- Le candidat doit montrer qu'il a compris le texte. Il doit donc s'efforcer d'en proposer une présentation claire en dégagant le thème abordé et les principales articulations.
- Rappelons que si le candidat décide d'annoncer un plan de commentaire, il est indispensable qu'il le respecte. Il ne doit donc pas seulement se contenter d'énoncer des formules telles que : “Primero diré que... Luego añadiré que... y terminaré diciendo que...” mais il doit au contraire démontrer qu'il a compris le sens du texte.
- Le candidat doit aussi maîtriser le vocabulaire adapté à la présentation du document (un artículo – un periódico – un periodista – la prensa / un(a) autor(a) – un escritor – un fragmento – fue escrito por... etc.)
- Le jury encourage le candidat à se détacher de ses notes lors de la présentation du document.

2. La lecture.

Il est bon de rappeler que la lecture de quelques lignes fait partie intégrante de cette épreuve de langue. Aussi est-il vivement conseillé au candidat de s'entraîner à la lecture à voix haute : elle doit être la plus expressive possible. Il doit, bien sur, soigner la prononciation, l'accentuation et l'intonation.

3 Remarques d'ordre général

Tous les candidats doivent veiller à se mettre en situation de communication. On ne saurait que les encourager à construire une pensée cohérente et à la présenter de façon claire et convaincante, sachant que leur futur métier sera d'enseigner, de communiquer avec un public qu'ils doivent intéresser et motiver.

Il est bon de rappeler que des auditeurs libres peuvent demander à assister à l'entretien. Cependant aucun candidat n'est tenu d'accepter leur présence s'il estime qu'elle peut le perturber.

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ALLEMAND

1. Résultats d'ensemble :

Sur un total de 87 candidats 25 ont obtenu une note supérieure à 15, 15 ont eu 20 et 22 en dessous de la moyenne, soit à peu près le quart.

Parmi les meilleurs candidats il y avait 3 germanophones et les autres avaient tous séjourné plusieurs mois en Allemagne (séjours durant la scolarité secondaire ou supérieure, au pair etc...)

2. Mauvaises prestations :

Les mauvaises prestations étaient celles où les candidats avaient du mal à communiquer et à échanger alors qu'ils en avaient parfois les moyens linguistiques. Ils ne répondaient pas aux sollicitations du jury et se contentaient de réponses laconiques du type « ich weiss nicht », « ich habe keine Idee », sans rebondir.

Certains candidats avaient en outre une attitude passive et négative, manquant totalement de conviction.

Il s'agissait pour le candidat, en tout cas pour la partie entretien de l'épreuve, de faire preuve de sa compétence d'interaction orale, et cela était manifestement difficile pour certains, la langue de communication n'étant pas toujours maîtrisée et le vocabulaire de base (essen ...) faisant parfois défaut.

Le « mauvais » candidat se caractérisait aussi par sa difficulté, voire son inaptitude, à trouver des stratégies de compensation. Il cherchait désespérément un mot français, il est même arrivé qu'il le demande au jury : « il me manque tel mot ! », « je ne sais pas / plus comment on dit ... ». Il s'ensuivait des pauses, des « blancs » gênants qui cassaient le rythme de l'échange (stockend). Savoir dire autrement, exprimer sa pensée avec des mots simples au lieu de chercher à tout prix la traduction semble pour certains difficile. Par ailleurs, il ne savait pas écouter et réutiliser un mot donné par l'examineur dans la question : un candidat par exemple s'obstinait à dire « die Société » alors que le jury avait employé sciemment « Gesellschaft ».

A noter aussi le manque de curiosité intellectuelle et de culture de certains candidats. (l'étude Pisa, les écoles alternatives comme les écoles Freinet, Montessori ou Waldorf etc...)

3. Bonnes prestations :

Le candidat était apte à communiquer alors même que son niveau de langue n'était pas extraordinaire.

Les examinateurs n'étaient pas obligés « d'aller le chercher », il développait de lui-même et si le jury émettait une idée à laquelle il n'avait pas pensé, il rebondissait immédiatement.

Il faisait allusion à son expérience personnelle.

Il faisait spontanément appel aux stratégies de compensation. Une candidate, par exemple, qui voulait dire « quand j'avais 12 ans » et qui hésitait manifestement sur la prononciation de « zwölf » dit, sans se démonter, « als ich zehn war ... ».

Il savait nuancer sa pensée : « die Eltern denken, dass sie ihrem Kind helfen »

4. Compréhension du texte :

Elle était naturellement inégale mais les candidats qui n'ont pas obtenu la moyenne avaient tous mal ou insuffisamment compris le texte.

Les bons candidats avaient bien compris le texte et sa problématique et l'ont présenté de manière claire et structurée.

Certains ont éprouvé des difficultés à parler en continu durant 5 minutes pour présenter le document.

5. Critères d'évaluation :

Naturellement la qualité de la langue mais surtout l'aptitude à communiquer, à échanger, à répondre aux sollicitations du jury, à donner son avis et à faire part de son expérience.

Nous avons également accordé beaucoup d'importance à la phonologie.

Nous avons évalué les candidats de manière positive, nous ne nous sommes pas focalisés sur les erreurs de langue. Certains candidats ont obtenu 20 bien qu'ils ne fussent pas germanophones et que leur maîtrise de la langue ne fût pas parfaite. Du moment qu'ils avaient le niveau demandé (B2), c'est à dire qu'ils s'exprimaient avec fluidité et spontanéité et que leur vocabulaire était assez riche, ils obtenaient la note maximale.

6. Typologie des erreurs :

Erreurs de prononciation : confusion entre u et ü - g (prononcé à la française) – e final (Mathé) etc...

Germanisation de mots français : favorisieren, familisieren, passieren (dans le sens de passer). Notons toutefois que ce procédé est préférable au fait de demander à l'examineur un mot ou de chercher en vain la traduction.

Emploi de mots anglais : education, language

Problème de construction de phrases

Vocabulaire : maîtrise parfois floue du vocabulaire de base : confusion entre interessant et interessiert , pluriel de Schule ou de Schüler.etc ..

Grammaire : confusion entre als et wenn, entre für et um – difficulté d'employer correctement le parfait et le subjonctif II (même les formes telles que wäre, hätte)

À noter que Brigitte est un nouvel écrivain allemand !

7. Sujets des documents :

- 4 documents sur l'école : un sur l'étude Pisa, un sur les parents qui instruisent eux-mêmes leurs enfants (homeschooling), un sur l'uniforme à l'école, un sur la santé mentale des professeurs
- un sur l'obésité des jeunes
- un sur la lutte contre la délinquance
- un sur la garde des enfants en Allemagne
- à noter quelques coquilles (Dumheit) dans les textes

8. Conseils pour la préparation :

- mettre l'accent sur la langue de communication et non pas la langue littéraire : il ne s'agit pas d'un commentaire de texte mais avant tout d'une épreuve d'interaction orale.
- Apprendre à s'exprimer avec des mots simples et développer des stratégies de compensation. S'interdire à tout prix de demander un mot à l'examineur !
- Ne pas faire de subordonnées imbriquées (oubli du verbe)
- S'entraîner à la prise de parole en continu
- Ne pas avoir peur de faire des fautes
- Miser sur la fluidité et la communication
- Savoir sourire, parler de manière claire et intelligible.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE BRETON (option facultative)

Présentation de l'épreuve (en langue bretonne)

L'épreuve s'appuie sur un document audio de 2 minutes. Elle se compose de deux temps forts :

- La présentation orale des grandes lignes du document (5 minutes)
- Un entretien portant sur le thème abordé par le document

L'épreuve dure au maximum 20 minutes et se déroule entièrement en breton.

La présentation des grandes lignes du document.

- Le candidat dispose d'un temps de préparation de 30 minutes.
- Le candidat doit montrer qu'il a compris le document. Il convient qu'il s'efforce donc d'en proposer une présentation claire en dégageant le thème abordé et les principales articulations.
- Rappelons que si le candidat décide d'annoncer un plan de commentaire, il est indispensable qu'il le respecte. Il doit surtout démontrer qu'il a compris le sens de l'enregistrement et qu'il est capable d'avoir une prise de parole en continu dans une langue de bonne qualité.
- Le jury encourage le candidat à se détacher de ses notes lors de la présentation du document.

L'entretien

Le candidat doit veiller à se mettre en situation de communication et montrer qu'il est en mesure de soutenir un dialogue dans une langue de bonne qualité. Il doit aussi être capable de rebondir sur les relances des examinateurs.

REMARQUES

Dans l'ensemble, les candidats étaient à l'aise. Certains n'étaient pas loin de posséder un très bon niveau en breton. Il leur manquait simplement un peu de vocabulaire, une bonne maîtrise des verbes au présent ainsi que des règles de mutations.

Toussaint LE CANN, Lauro CAPDEVILA, Jean-François PASTUREL, Rémy GUILLOU

RAPPORT DU JURY DE BRETON

Concours externe public bilingue, langue régionale
Concours externe privé bilingue, langue régionale
Second concours interne public bilingue, langue régionale
Second concours interne privé bilingue, langue régionale

Ecrit

Commentaire

Le texte proposé au commentaire était extrait de l'œuvre de « Lan Inizan »: « Emgann Kergidu » (Al Liamm, 1977). L'extrait, qui ne présentait pas de difficulté particulière mais réclamait une bonne connaissance de la langue et de la culture bretonnes, était de nature à bien évaluer les compétences des candidats en compréhension et en expression. Il leur permettait aussi de montrer leur culture générale et leur connaissance des réalités régionales. Les correcteurs ont apprécié une réflexion approfondie et construite dans nombre de copies.

97 copies ont été remises, soit une stabilité par rapport au concours 2005 (95 copies). A noter également que 77 candidats ne se sont pas présentés aux épreuves, c'est-à-dire 44 % des inscrits. La moyenne des copies corrigées est de 10, 96. Mais la moyenne traduit des réalités très diverses car si 66 copies obtiennent une note égale ou supérieure à 10 (18 candidats ont même 15 ou plus) il est surprenant que 15 copies aient une note éliminatoire (de 1 à 5) en breton dans l'épreuve de langue du concours bilingue. L'extrême pauvreté du niveau de langue de ces candidats, tant au niveau de la compréhension que de l'expression, interpelle les correcteurs.

En ce qui concerne le commentaire proprement dit, on formulera quelques remarques :

- le jury attache beaucoup d'importance à la correction et la richesse de la langue. Il apprécie les réponses claires, argumentées, structurées et concises
- le vocabulaire qui sort de la vie courante n'est souvent pas connu (ur guchenn diez, nevezenti...) ou n'est pas reconnu à cause de la mutation (kere dans ar c'here trubard, ar c'here fallakr...)
- la connaissance de la géographie et de l'histoire de la Bretagne est souvent approximative
- quand le candidat est invité à donner son opinion sur une question, c'est bien évidemment la construction de son argumentation qui est évaluée par le jury et non son opinion
- quelques erreurs grammaticales reviennent de façon récurrente dans les copies : la place du verbe dans la phrase, les mutations consonantiques, confusion entre la conjugaison personnelle (synthétique) et la conjugaison impersonnelle (analytique)

Version

Cet exercice permet de bien évaluer la compréhension en langue bretonne ainsi que la précision et la rigueur du maniement de la langue française. Il convient certainement de rappeler que traduire n'est pas restituer les mots dans une autre langue, il s'agit bien au contraire de rendre le sens, le style, le ton du texte originel. De très bonnes copies témoignent d'une bonne compréhension du texte et d'une expression juste et de bonne qualité en français. Mais en même temps le jury a souvent noté une maîtrise insuffisante des techniques de traduction. Certains candidats font preuves de bonnes compétences en breton dans le commentaire mais proposent des versions très moyennes.

A titre d'exemples, nous retiendrons quelques maladresses

- «un demi franc de beurre » pour « un hanter lur amann»
- «le groupement de maisons», « le pâté de maisons » pour « ar guchenn diez »

et quelques unes des multiples traductions de «ar c'here trubard» : le cordonnier hors du commun, le turbulent cordonnier, le kere couard, le forgeron agitateur, le scélérat de tailleur, le charpentier fraudeur, l'autre personnage, le mauvais bougre, le vaurien....

sans oublier quelques traductions appréciées par le jury

«ar marc'had ne vije ket bet graet mat ma ne vijent ket bet ennañ» : il n'y aurait eu de marché digne de ce nom, s'ils ne s'y étaient rendus

« Hounnezh oa ar c'hiz kozh, hounnezh eo ar c'hiz a zo bremañ » : ainsi en était-il autrefois, ainsi en est-il aujourd'hui ; c'était la coutume autrefois, cette habitude perdue aujourd'hui

Oral

L'épreuve orale a pour but d'évaluer le niveau de langue des candidats et de tester leur maîtrise de l'expression orale en continu et dialoguée. Dans l'ensemble le niveau des candidats était satisfaisant voire très satisfaisant dans ces deux compétences orales bien que les règles de prononciation de la langue bretonne ne soient pas toujours fidèlement respectées. Rappelons ici que les candidats qui désirent enseigner en breton dans une filière bilingue doivent avoir un très bon niveau de langue qui ne peut être acquis que par une pratique régulière sur une assez longue durée.

Les documents proposés étaient extraits de journaux ou de revues. Les thèmes évoqués permettaient aux candidats de mettre en valeur leur connaissance de la culture bretonne mais aussi du monde contemporain en général. A quelques rares exceptions près, les candidats ont une bonne compréhension des documents et en présentent fort correctement le contenu.

Comme les années passées, l'entretien montre par contre un niveau de culture générale très hétérogène. Certains candidats ont notamment un intérêt très limité pour les

problèmes de société actuels et manquent d'esprit critique. Ils peinent à ouvrir des perspectives au-delà du document.

L'exploitation pédagogique du document peut être envisagée en fin d'exposé mais elle n'est pas essentielle et encore moins obligatoire.

Les principales difficultés relevées par les membres du jury concernent une relative pauvreté lexicale chez quelques candidats, une maîtrise limitée de la syntaxe qui ne permet pas de développer son argumentation avec des phrases complexes, une prononciation calquée sur le français qui enlève toute authenticité à la langue bretonne. Il reste donc à conseiller aux futurs candidats de songer à s'informer sur les journaux et revues en langue bretonne, de veiller à enrichir leur vocabulaire, de ne pas oublier qu'un entretien oral n'est pas la lecture d'un exposé rédigé pendant le temps de préparation et de soigner leur « taol-mouezh ».

Rémy GUILLOU